

**Méthodologie d'évaluation des principes de Kampala**

Approche du suivi de la mise en œuvre des principes de Kampala au niveau national

*Deuxième projet - août 2022*

Table des matières

[Table des matières ii](#_Toc113022669)

[Liste des tableaux ii](#_Toc113022670)

[Liste des figures iii](#_Toc113022671)

[Abréviations et acronymes iii](#_Toc113022672)

[Glossaire iv](#_Toc113022673)

[1. Pourquoi élaborer une méthodologie d'évaluation des principes de Kampala ? 1](#_Toc113022674)

[1.1 Contexte 1](#_Toc113022675)

[1.2 Les principes de Kampala 2](#_Toc113022676)

[1.3 Processus d'élaboration des principes de Kampala Évaluation 4](#_Toc113022677)

[1.4 Conception de la méthodologie d'évaluation des principes de Kampala 7](#_Toc113022678)

[2. Définir ce qui doit être mesuré grâce à l'évaluation des principes de Kampala 9](#_Toc113022679)

[Articuler la théorie du changement des principes de Kampala 9](#_Toc113022680)

[Définir des indicateurs clés pour suivre la mise en œuvre des principes de Kampala et leurs résultats immédiats. 11](#_Toc113022681)

[3. Réalisation de l'évaluation des principes de Kampala 16](#_Toc113022682)

[Introduction au processus global d'évaluation des principes de Kampala 16](#_Toc113022683)

[Une phase initiale pour établir un mécanisme pour le processus d'évaluation des Principes de Kampala 17](#_Toc113022684)

[Collecter des données par rapport aux quatre paramètres clés de l'évaluation des principes de Kampala. 18](#_Toc113022685)

[Examen des données, validation et diffusion des résultats 19](#_Toc113022686)

[Réflexion, dialogue et action fondés sur des données probantes 20](#_Toc113022687)

[Annexe 1 : Questionnaire pour le gouvernement du pays partenaire 1](#_Toc113022688)

[Annexe 2 : Questionnaire pour les partenaires de développement 7](#_Toc113022689)

[Annexe 3 : Questionnaire pour les représentants du secteur privé 13](#_Toc113022690)

[Annexe 4 : Questionnaire pour les syndicats 17](#_Toc113022691)

[Annexe 5 : Questionnaire pour les OSC 21](#_Toc113022692)

[Annexe 6 : Vue d'ensemble des engagements liés à l'engagement du secteur privé dans le document de résultats de Nairobi (NOD) du GPEDC. 25](#_Toc113022693)

[Annexe 7 : L'élaboration des principes de Kampala 27](#_Toc113022694)

[Annexe 8 : Documents examinés 28](#_Toc113022695)

# Liste des tableaux

[Tableau 1 Les principes de Kampala et leurs "domaines d'orientation". 2](#_Toc112144524)

[Tableau 2 Paramètres clés pour le suivi de la mise en œuvre des principes de Kampala 13](#_Toc112144525)

[Tableau 3 Points de données pour informer les fiches pays 20](#_Toc112144526)

# Liste des figures

[Figure 1 Théorie du changement des principes de Kampala 9](#_Toc112146259)

[Figure 2 Processus d'engagement des parties prenantes de l'évaluation des principes de Kampala 16](#_Toc112146260)

# Abréviations et acronymes

|  |  |
| --- | --- |
| **BLC** | Caucus des chefs d'entreprises [du GPEDC] |
| **CSO** | Organisation de la société civile |
| **DFI** | Institution de financement du développement |
| **DP** | Partenaire de développement |
| **GPEDC** | Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement  |
| **PCG** | Pays partenaire Gouvernement |
| **PS** | Secteur privé |
| **PSE** | Engagement du secteur privé |
| **SDG** | Objectifs de développement durable |
| **PME** | Petites et moyennes entreprises |
| **TU** | Syndicat |

# Glossaire

**ADDITIONNALITÉ (DÉVELOPPEMENT) :** Les impacts sur le développement qui résultent de l'investissement et qui n'auraient pas eu lieu autrement. L'impact est défini comme la mesure dans laquelle l'intervention a généré ou devrait générer des effets positifs ou négatifs significatifs, intentionnels ou non, à un niveau supérieur.

**ADDITIONNALITÉ (FINANCIÈRE) : l**'additionnalité financière fait référence à des situations dans lesquelles un financement est mobilisé et un investissement est réalisé qui ne se serait pas matérialisé autrement. Une transaction officielle est financièrement additionnelle si elle est accordée à une entité qui ne peut pas obtenir de financement sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux dans des conditions ou des quantités similaires sans soutien officiel, ou si elle mobilise un investissement du secteur privé qui n'aurait pas été investi autrement**.**

**LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : Les** organisations de la société civile (OSC) sont une représentation organisationnelle de la société civile et comprennent toutes les organisations à but non lucratif, non étatiques, non partisanes, non violentes et autonomes en dehors de la famille dans lesquelles des personnes se rassemblent pour poursuivre des besoins, des idées, des intérêts, des valeurs, une foi et des croyances partagés, y compris les organisations formelles, légalement enregistrées, ainsi que les associations informelles sans statut légal mais avec une structure et des activités.

**COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT :** La coopération pour le développement est une activité qui "vise explicitement à soutenir les priorités nationales ou internationales en matière de développement, qui n'est pas motivée par le profit, qui est discriminatoire en faveur des pays en développement et qui est fondée sur des relations de coopération visant à renforcer l'appropriation par les pays en développement"[[1]](#footnote-2) . L'aide publique au développement est une forme de financement parmi une palette beaucoup plus large d'approches et d'instruments de coopération au développement. Il s'agit notamment du financement non concessionnel, de la coopération Sud-Sud et triangulaire, du financement du climat, de la coopération entre les gouvernements sur les politiques autres que l'aide, et de la coopération avec et entre les acteurs non gouvernementaux, tels que les entreprises et la société civile.

**LES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT :** Il s'agit de l'ensemble des organisations nationales et internationales qui s'associent aux pays bénéficiant de la coopération au développement pour réaliser les priorités nationales de développement durable et atteindre les ODD. Il s'agit notamment des gouvernements qui fournissent différents types de coopération au développement, des organisations multilatérales telles que les agences et programmes des Nations unies, des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, des institutions bilatérales de financement du développement et des organisations philanthropiques. Ils peuvent également inclure des organisations de la société civile, des syndicats et des organisations parlementaires en leur qualité de partenaires de mise en œuvre.

**LES GOUVERNEMENTS DES PAYS PARTENAIRES :** Il s'agit de pays qui s'engagent dans des partenariats avec des partenaires de développement dans le but de faire progresser leurs priorités nationales de développement et d'obtenir des résultats en matière de développement. Il s'agit principalement de pays à revenu faible ou intermédiaire qui sont confrontés de manière disproportionnée à des défis de développement plus importants. C'est dans ces contextes que se déroulent les processus politiques locaux et la mise en œuvre des programmes et projets de coopération au développement.

**SECTEUR PRIVÉ : Les** organisations qui composent le secteur privé sont celles qui s'engagent dans des activités à but lucratif et dont la propriété est majoritairement privée (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas détenues ou gérées par un gouvernement). Ce terme inclut les institutions financières, les sociétés multinationales, les micro, petites et moyennes entreprises, les coopératives, les entrepreneurs individuels et les agriculteurs qui opèrent dans les secteurs formel et informel. Le terme exclut les acteurs à but non lucratif, tels que les organisations de la société civile.

**L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ :** L'objectif de l'engagement du secteur privé (PSE) par le biais de la coopération au développement est de tirer parti du secteur privé pour atteindre les objectifs de développement, tout en reconnaissant la nécessité d'un retour financier pour le secteur privé. En 2016, l'Organisation de coopération et de développement économiques a défini l'ESP dans la coopération pour le développement comme " une activité qui vise à engager le secteur privé pour obtenir des résultats en matière de développement, ce qui implique la participation active du secteur privé. "1 La définition est large et inclut toutes les modalités - telles que le financement, le dialogue politique, le développement des capacités, l'assistance technique, le partage des connaissances et la recherche. Ces efforts et actions vont d'une collaboration informelle à des arrangements plus formels, englobant de nombreux secteurs (par exemple, la santé, l'éducation, le développement du secteur privé, etc.)

**SYNDICATS :** Un syndicat est défini comme une organisation de travailleurs constituée dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts des travailleurs.

**AIDE LIÉE :** Offrir une aide à la condition qu'elle soit utilisée pour se procurer des biens ou des services auprès du fournisseur de l'aide.

# Pourquoi développer une méthodologie d'évaluation pour les principes de Kampala

## Contexte

Le [document final de](https://www.effectivecooperation.org/content/nairobi-outcome-document) la dernière réunion de haut niveau du GPEDC en 2016 à Nairobi appelait à " libérer le potentiel de la coopération au développement pour attirer des investissements privés inclusifs [en fixant] des engagements d'efficacité clairs à mesure que la communauté du développement s'engage dans des partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur des affaires " - voir l'annexe VI pour un aperçu complet des engagements liés à l'engagement du secteur privé pris dans le document final de Nairobi.

En réponse aux engagements de Nairobi et par le biais d'un processus inclusif sous la direction de l'Allemagne, un groupe de travail multipartite et le Business Leaders Caucus (BLC) du GPEDC ont élaboré les [Principes de Kampala sur l'engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement](https://www.effectivecooperation.org/system/files/2019-07/Kampala%20Principles%20-%20final.pdf). Ceux-ci ont été lancés lors de la réunion de haut niveau du GPEDC en 2019 - voir l'annexe VII pour plus de détails. Ces Principes ont été élaborés conjointement par et pour les pays partenaires et leurs partenaires de développement, le monde des affaires, la société civile, les syndicats et les parlementaires. Ils ont été spécifiquement formulés pour guider le travail collectif de ces parties prenantes afin de rendre plus efficaces les partenariats du secteur privé pour la coopération au développement.

Il a également été jugé important d'inclure une certaine mesure des activités liées au secteur privé dans l'[exercice de suivi phare du GPEDC](https://www.effectivecooperation.org/landing-page/gpedc-monitoring-methodology). Dès 2012, le groupe intérimaire post-Busan (PBIG) a convenu que le cadre de suivi comprendrait un indicateur sur la contribution du secteur privé au développement. Celui-ci a finalement été développé en indicateur 3, qui mesurait la qualité du dialogue public-privé. Cet indicateur ne couvrait pas tous les aspects d'un processus efficace d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement. En outre, la mesure de l'indicateur n'incluait pas toutes les parties prenantes pertinentes identifiées dans les principes de Kampala.

Lors de sa 21e réunion (juillet 2021), le comité directeur de la GPEDC a convenu d'aller de l'avant dans l'élaboration d'une approche visant à surveiller la mise en œuvre des principes de Kampala dans le cadre de l'exercice de suivi phare de la GPEDC, qui fait actuellement l'objet d'une réforme complète de son cadre (ce qu'il mesure) et de son processus (comment l'exercice se déroule). Dans le cadre de ce processus de réforme, il a été décidé qu'une méthodologie d'évaluation des principes de Kampala devrait être développée, remplaçant et intégrant effectivement l'indicateur 3 mentionné ci-dessus. Le travail technique sur l'évaluation des principes de Kampala se poursuit en tandem et en synergie avec les travaux en cours du groupe de travail sur l'EPS et du BLC du GPEDC sur une boîte à outils multipartite pour la mise en œuvre des principes de Kampala.

Ce rapport contient le projet de méthodologie pour évaluer les Principes de Kampala. Cette méthodologie s'appuie sur une analyse documentaire des méthodologies existantes comparables et sur les contributions reçues lors de la consultation des parties prenantes. Le chapitre 1 présente les résultats. Quatre mesures clés ont été développées pour évaluer les principes de Kampala. Le chapitre 2 décrit ce que ces mesures clés impliquent et comment elles peuvent informer les dialogues d'action au niveau national. Le chapitre 2 contient également une théorie du changement pour les principes de Kampala afin d'encadrer le processus d'évaluation. Le chapitre 3 décrit le processus d'évaluation des principes de Kampala au niveau national. Les annexes 1 à 5 contiennent les questionnaires adressés à cinq parties prenantes : pays partenaires, partenaires de développement, organisations de la société civile, représentants du secteur privé et syndicats.

L'exercice de suivi révisé, incluant la nouvelle évaluation des principes de Kampala, sera lancé lors du Sommet 2022 sur la coopération efficace pour le développement (la réunion de haut niveau du GPEDC 3rd ) en décembre 2022, le cycle de suivi du GPEDC 4th commençant en 2023.

## Les principes de Kampala

Les principes de Kampala reflètent les cinq éléments constitutifs d'un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement. Ces principes sont les suivants

1. **l'appropriation par le pays, ce qui se** traduit par
2. **les résultats et l'impact ciblé** (inclusif), générés à travers
3. **un partenariat inclusif,** renforcé par
4. **transparence et de responsabilité**, et animée par un engagement ferme à
5. **ne laisser personne derrière**.

Les principes de Kampala constituent un nouveau modèle pour rendre plus efficaces les partenariats avec le secteur privé qui impliquent des ressources publiques internationales dans les pays partenaires. Cela permet de maximiser l'impact sur le développement durable et les ODD. Le tableau 1 ci-dessous donne une vue d'ensemble des principes de Kampala et des "domaines d'orientation" pour chacun d'entre eux.

Les cinq principes sont imbriqués et entièrement multipartites par nature. Ils ne s'appliquent pas au seul secteur privé, mais à toutes les parties prenantes engagées dans des partenariats avec le secteur privé, notamment les gouvernements des pays partenaires, les partenaires du développement, les représentants du secteur privé, les syndicats et les organisations de la société civile. Leur portée est délibérément large, couvrant la qualité des différents partenariats de coopération au développement avec le secteur privé au niveau des politiques, des programmes et des projets, y compris et au-delà de la coopération financière telle que les financements mixtes.

Tableau 1 Les principes de Kampala et leurs "domaines d'orientation".

|  |
| --- |
| **PRINCIPE DE KAMPALA 1 : PROPRIÉTÉ INCLUSIVE DU PAYS** - Renforcer la coordination, l'alignement et le renforcement des capacités au niveau national |
|  | 1.A Définir les objectifs nationaux de l'EPS par un processus inclusif |
|  | 1.B Aligner et coordonner l'EPS par la coopération au développement avec les priorités nationales. et stratégies |
|  | 1.C Investir dans les capacités pour l'EPS par la coopération au développement |
| **PRINCIPE DE KAMPALA 2 : RÉSULTATS ET IMPACT CIBLÉ** - Obtenir des résultats en matière de développement durable grâce à des avantages mutuels. |
|  | 2.A Se concentrer sur l'optimisation des résultats en matière de développement durable |
|  | 2.B Assurer des résultats durables en alignant les intérêts de l'activité principale et du développement |
|  | 2.C S'engager dans des partenariats selon les normes internationales convenues |
| **PRINCIPE 3 DE KAMPALA : PARTENARIAT INCLUSIF** - Favoriser la confiance par un dialogue et une consultation inclusifs. |
|  | 3.A Soutenir et participer à un dialogue et une consultation inclusifs |
|  | 3.B Promouvoir des partenariats inclusifs, ascendants et innovants et faire connaître les possibilités d'engagement |
|  | 3.C Rendre les partenariats plus accessibles |
| **PRINCIPE DE KAMPALA 4 : TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ** - Mesurer et diffuser les résultats du développement durable pour l'apprentissage et la mise à l'échelle des réussites |
|  | 4.A Résultats des mesures |
|  | 4.B Diffuser les résultats |
|  | 4.C Assurer la responsabilité |
| **PRINCIPE DE KAMPALA 5 : NE LAISSER PERSONNE EN DEHORS** - Reconnaître, partager et atténuer les risques pour tous les partenaires. |
|  | 5.A S'assurer qu'une solution du secteur privé est le moyen le plus approprié pour atteindre les personnes les plus éloignées de l'école. derrière |
|  | 5.B Cibler des lieux, des marchés, des chaînes de valeur et des types d'investisseurs spécifiques qui sont les plus susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. d'avoir un impact positif sur les personnes les plus en retard. |
|  | 5.C Partager les risques de manière proportionnelle afin d'inciter le secteur privé à contribuer au départ. personne derrière |
|  | 5.D Établir des dispositions pour atténuer et gérer les risques |

#### De l'indicateur 3 à l'évaluation des principes de Kampala

La force de l'indicateur 3 est qu'il a permis de recueillir la voix des gouvernements, du secteur privé (PME et grandes entreprises) et des syndicats. Il a également encouragé le dialogue entre ces acteurs dans le cadre du processus de collecte des données. Toute divergence entre les points de vue de ces différents acteurs, saisis par l'indicateur, mettait immédiatement en évidence les questions qui nécessitaient une discussion/exploration plus approfondie au niveau du pays partenaire.

Cependant, la mesure de l'indicateur 3 présentait également quelques lacunes notables :

* L'indicateur a défini le dialogue public-privé de manière très large et pas nécessairement comme un dialogue public-privé *sur la coopération au développement* ou comme un dialogue autour des questions de développement durable.
* L'indicateur ne couvrait pas tous les aspects liés à l'efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.
* Certaines parties prenantes importantes dans le contexte des principes de Kampala n'ont pas été incluses dans l'évaluation des indicateurs (notamment les organisations de la société civile et les partenaires de développement).
* L'indicateur était principalement basé sur la perception/la nature qualitative, ce qui pose des problèmes de validité et de comparabilité des données entre les pays.
* Les coordinateurs des gouvernements nationaux [de l'exercice de suivi] ont fait état de difficultés à mobiliser le secteur privé et les syndicats pour qu'ils participent à la collecte de données pour cet indicateur.
* Une prise en compte et un suivi limités des résultats des indicateurs (du moins en ce qui concerne les résultats qui ont été portés à l'attention du GPEDC).

Pour les raisons énumérées ci-dessus, l'indicateur 3 ne sera plus évalué dans l'exercice de suivi révisé du GPEDC. **Toutefois, certains de ses éléments sur le dialogue seront préservés dans le cadre de l'évaluation du principe 3 de Kampala** sur la promotion de la confiance par un dialogue inclusif (voir ci-dessous).

Avec ce changement, le cadre de suivi passera de la mesure de la qualité du dialogue public-privé (souvent au-delà du contexte de la coopération au développement[[2]](#footnote-3) ) à l'évaluation de l'**efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement** (par le biais des politiques, du dialogue et de la facilitation du processus d'engagement dans des partenariats avec le secteur privé).

**L'évaluation des principes de Kampala (KPA) se concentrera sur le créneau GPEDC d'une coopération au développement efficace et sur l'essence des cinq principes de Kampala interconnectés, à savoir stimuler un engagement plus inclusif du secteur privé**. Cela encouragera également à se concentrer davantage sur la promotion d'un dialogue régulier et continu qui renforce la confiance autour de partenariats et de programmes spécifiques au niveau des pays partenaires qui impliquent le secteur privé ainsi que d'autres acteurs de la coopération au développement.

## Processus d'élaboration des principes de Kampala Évaluation

#### S'appuyer sur la réforme du suivi du GPEDC et sur le chantier de l'EPS

Depuis le début de la réforme de l'exercice de suivi phare de la GPEDC en 2020, les parties prenantes de la GPEDC ont souligné, lors de multiples consultations, l'importance de mieux refléter le rôle du secteur privé dans la coopération au développement. En plus de ces consultations de suivi, des contrôles réguliers avec le groupe de travail PSE du GPEDC et le Business Leader Caucus du GPEDC ont garanti la pertinence de l'évaluation, ainsi que sa cohérence avec les autres activités du volet PSE.

Les consultations menées avant la 21st réunion du comité directeur du GPEDC (juillet 2021) ont également suggéré que la nature multipartite des principes de Kampala constitue leur principale valeur ajoutée, avec des engagements volontaires de la part des partenaires du développement, des gouvernements des pays partenaires, de divers acteurs du secteur privé, de la société civile et des syndicats.

Suite à la réunion du comité directeur de 21st , les principaux éléments des principes de Kampala ont été inclus dans une section dédiée du [projet de proposition de suivi](https://www.effectivecooperation.org/system/files/2021-11/EN_Monitoring%20Proposal%20draft%20for%20consultation%20%283%29.pdf) et de son [annexe I](https://www.effectivecooperation.org/system/files/2021-12/Monitoring%20Annexes%20%28ENG%29_0.pdf), qui a été testé lors de la consultation ouverte des parties prenantes (novembre 2021). Ils ont également été présentés de manière plus détaillée dans un [document technique autonome](https://docs.google.com/document/d/1Y8ZwbutRIR38-gfF_hLt9QPUR1pETjWP/edit) qui a également été mis à la disposition des parties prenantes pour commentaires.

Avec l'approbation du comité directeur lors de sa 22e réunionnd (juillet 2022), des consultations supplémentaires ont été organisées avec les principales parties prenantes ayant une expérience pertinente dans l'engagement du secteur privé. Les principales conclusions sont les suivantes :

* Conformément aux conclusions précédentes, les parties prenantes ont souligné **l'importance de prendre en compte la nature multipartite de l'engagement du secteur privé** dans l'évaluation des principes de Kampala.
* En lien avec le point ci-dessus, les parties prenantes ont également souligné **l'importance de gérer la charge de la collecte de données** entre les parties prenantes. Il est donc important de veiller à ce que la méthodologie d'évaluation fournisse des orientations claires sur la sélection des parties prenantes.
* Étant donné que les principes de Kampala n'ont été lancés qu'en 2019, les consultations ont également suggéré qu'il est nécessaire d'**accroître la compréhension de la manière dont la mise en œuvre des principes de Kampala peut conduire à une efficacité accrue de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement**. À ce titre, il a été discuté de la question de savoir si l'articulation d'une théorie du changement pourrait aider à accroître la compréhension - et à aligner la réflexion - sur la façon dont la mise en œuvre des principes de Kampala peut soutenir la réalisation des priorités nationales et mondiales en matière de développement durable grâce à l'engagement du secteur privé.
* Enfin, les parties prenantes ont souligné l'**importance de veiller à ce que l'évaluation des principes de Kampala contribue à générer un apprentissage** sur la manière dont ils peuvent être appliqués et à identifier des exemples de bonnes pratiques qui peuvent être partagées entre les groupes de parties prenantes.

Une [annexe](https://www.effectivecooperation.org/system/files/2022-06/Annexes_Revised%20Proposal_New%20GPEDC%20Monitoring%20Framework_EN%20_0.pdf) consacrée à l'évaluation des principes de Kampala a été incluse dans la [proposition de suivi révisée](https://www.effectivecooperation.org/system/files/2022-05/Revised_Proposal_New_GPEDC_Monitoring_Framework_EN_1.pdf) (mai 2022). Cette **première version** a été largement diffusée pour recueillir des commentaires sur la plateforme de partage des connaissances ; les membres du groupe de travail PSE et du Caucus des chefs d'entreprise du GPEDC ont été particulièrement encouragés à fournir des commentaires. Un atelier technique multipartite a été organisé au Bénin en juin 2022 dans le cadre de la réforme de l'exercice de suivi, où les coprésidents du GPEDC ont réuni les principales parties prenantes pour une réunion en personne afin de travailler à la validation technique du cadre et du processus de suivi réformés du Partenariat mondial. L'atelier du Bénin comprenait une session dédiée au KPA.

Principaux éléments à retenir de l'atelier du Bénin concernant l'évaluation des principes de Kampala (KPA) :

* Le KPA peut constituer un point d'entrée important pour mettre en évidence les questions clés de l'EPS dans la coopération au développement au niveau du pays partenaire, et pour réunir les acteurs, y compris le secteur privé lui-même, autour d'une table de discussion.
* En ce qui concerne les indicateurs clés, un large soutien a pu être observé pour les éléments des indicateurs qui se concentrent sur le cadre politique, la responsabilité/transparence, l'existence/les caractéristiques du dialogue et d'autres mécanismes institutionnels.
* Les travaux techniques visant à élaborer l'évaluation des principes de Kampala doivent tenir compte de la charge de travail liée à l'établissement des rapports et seront réalisés de manière consultative.
* Le succès de l'évaluation des principes de Kampala dépendra aussi fortement du processus de suivi, et en particulier de l'identification et de l'engagement des bonnes parties prenantes du secteur privé, dans le contexte d'un pays donné, dès la phase initiale ; ceci est particulièrement important pour le secteur privé lui-même, tout en garantissant la représentation des acteurs du secteur privé informel et plus petit.

Sur la base des résultats de l'atelier du Bénin, lors de leur réunion du 23rd , les membres du comité directeur ont réitéré leur soutien à l'inclusion de l'évaluation des principes de Kampala (KPA) et ont appelé à rationaliser davantage son projet de métrique de manière inclusive - ce qui a conduit à ce **deuxième projet.**

#### Conclusions de l'analyse documentaire des cadres, mesures et études existants

Une analyse documentaire a été menée pour vérifier les complémentarités avec les cadres, mesures et études existants sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement, tels que le Pacte mondial des Nations unies et les efforts de la Banque mondiale - voir l'annexe IV pour la liste de tous les documents qui ont été examinés. Les principales conclusions sont les suivantes :

* **Le** suivi de l'efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement et les principes de Kampala **est un nouveau territoire et n'a pas été tenté à un niveau comparable de portée et d'ambition**. Si les Principes de Kampala sont souvent comparés au Pacte mondial des Nations unies et à d'autres principes et cadres (par exemple, les Principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Déclarations de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), ils sont distincts de ces autres principes et cadres (mais sont également mentionnés dans le Principe 2C de Kampala). Par exemple, les [dix principes du Pacte mondial des Nations unies](https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles) sont des principes d'entreprise qui sont tournés vers l'intérieur et concernent les pratiques commerciales responsables des entreprises. Ils se concentrent davantage sur l'évaluation des contributions des entreprises individuelles au développement durable. À l'inverse, les principes de Kampala fournissent un cadre et des orientations uniques pour les partenariats avec le secteur privé dans le contexte spécifique de l'aide et de la coopération au développement. Ils sont tournés vers l'extérieur et répondent à la question de savoir comment les acteurs peuvent s'associer plus efficacement, dans ce cas avec le secteur privé (et non avec une entreprise individuelle).
* L'évaluation des principes de Kampala **complète** également**, plutôt que de faire double emploi, d'autres processus de collecte de données et sera liée aux instruments, principes et indicateurs existants**, le cas échéant.
	+ Par exemple, l'[enquête du Forum de la coopération pour le développement (FCD)](https://www.un.org/development/desa/financing/what-we-do/ECOSOC/development-cooperation-forum/DCF-survey) sur l'efficacité, la qualité et l'impact de la coopération pour le développement (l'enquête 2021/2022 a été lancée en octobre 2021) - menée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA) - aborde le rôle du secteur privé dans la coopération pour le développement. Toutefois, l'enquête n'évalue pas l'efficacité de l'engagement du secteur privé de manière très détaillée, comme la présente méthodologie d'évaluation des principes de Kampala envisage de le faire. Il existe donc un bon potentiel pour que le suivi des Principes de Kampala complète les résultats de l'enquête du FCD et offre aux pays participants et aux partenaires l'opportunité d'entreprendre une analyse plus complète et plus nuancée de l'efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement, dans une perspective multipartite plus large.
	+ Dans le même ordre d'idées, **le plan d'apprentissage et de preuves de l'engagement du secteur privé de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) se concentre sur trois questions d'apprentissage[[3]](#footnote-4)** qui permettraient de recueillir des informations auprès du secteur privé afin de contribuer à la base de preuves de l'engagement du secteur privé. L'une de ces questions vise à comprendre les facteurs spécifiques au contexte qui favorisent un engagement efficace avec le secteur privé. C'est là que l'évaluation des principes de Kampala peut contribuer de manière significative à l'exercice d'apprentissage de l'USAID en produisant des données comparatives au niveau national et multipartite sur les conditions clés qui rendent l'engagement du secteur privé pour la coopération au développement plus efficace.
	+ L'évaluation des principes de Kampala peut également fournir des preuves de la *qualité* de l'EPS dans les partenariats de coopération au développement, en complétant efficacement les données existantes sur la *quantité* (volume) des flux liés à l'EPS, **telles que celles saisies dans le Total Official Support for Sustainable Development (TOSSD) ou lors de l'établissement de rapports sur l'objectif de développement durable 17.17**.[[4]](#footnote-5) Cela est également conforme à l'approche globale de l'exercice de suivi du GPEDC, qui se concentre sur le *comportement* lié aux principes/engagements d'efficacité ("comment") plutôt que sur les volumes de coopération au développement ("combien").
	+ Enfin, il est également possible de relier l'évaluation des Principes de Kampala à des évaluations plus microéconomiques telles que le [tracker SDG de Business Call to Action](https://www.businesscalltoaction.org/sdg-corporate-tracker) ou le [Business Partnership Action de The Partnering Initiative](https://thepartneringinitiative.org/global-impact/business-partnership-action/), qui permettent d'évaluer l'impact sur les affaires et le développement de projets/entreprises individuels. L'évaluation des Principes de Kampala peut permettre de mieux comprendre les progrès et les défis de l'engagement du secteur privé au niveau de l'élaboration des politiques et des pays.
* L'évaluation des Principes de Kampala **a le potentiel de contribuer à combler une lacune dans les rapports mondiaux sur les ODD**. L'évaluation des principes de Kampala pourrait donner aux pays et à leurs partenaires l'occasion d'éclairer davantage l'efficacité de l'EPS dans la coopération au développement et les partenariats multipartites, ce qui permettrait de mettre l'accent sur l'efficacité de certains des indicateurs plus quantitatifs du cadre des ODD.[[5]](#footnote-6)

## Conception de la méthodologie d'évaluation des principes de Kampala

Les résultats de la consultation des parties prenantes et de la revue de la littérature ont été utilisés pour concevoir l'évaluation des principes de Kampala afin de mesurer l'efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement, à travers plusieurs étapes clés :

**Étape 1) Articulation de la théorie du changement des Principes de Kampala**. La première étape de la conception de la méthodologie a consisté à élaborer une théorie du changement. Cette théorie du changement aide à visualiser le cheminement de cause à effet attendu, de l'application des Principes de Kampala à l'amélioration de l'efficacité des partenariats du secteur privé dans la coopération au développement, en passant par la contribution à la réalisation des objectifs des ODD. La clarification des différents niveaux de changement permet de savoir ce qu'il faut mesurer à chaque étape, afin d'évaluer comment le changement se produit.

La théorie du changement identifie les niveaux suivants :

* **Résultats :** Les efforts déployés par le GPEDC et d'autres parties prenantes pour faire connaître les conditions clés d'un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement.
* **Résultats :** Le processus résultant de la manière dont les parties prenantes de l'EPS sont conscientes et engagées dans la coopération au développement au niveau du pays partenaire, en mettant l'accent sur les caractéristiques de ce processus, c'est-à-dire la mise en œuvre des principes de Kampala (implicitement ou explicitement).
* **Objectif : Le** secteur privé est ainsi en mesure de devenir un partenaire plus important et plus efficace de la coopération au développement dans les pays partenaires.
* **Objectif :** les résultats du développement national augmentent et les ODD sont atteints, y compris l'engagement de *ne laisser personne de côté*.

**La méthodologie d'évaluation des Principes de Kampala se concentre sur la mesure des changements au niveau des résultats et collecte les informations disponibles pour évaluer les changements au niveau des objectifs**.

La théorie du changement est expliquée plus en détail au chapitre 2.

**Étape 2) Définition des mesures clés pour évaluer la mise en œuvre des principes de Kampala. L'**étape suivante a permis d'identifier un petit nombre de mesures clés qui précisent ce qu'il faut mesurer pour évaluer les changements au niveau des résultats et des objectifs. Quatre mesures clés permettent d'évaluer la mise en œuvre des cinq principes de Kampala au niveau du pays partenaire et leurs résultats immédiats.

Des mesures clés ont été définies sur la base de :

* Ce qui est considéré comme le plus pertinent.
* Ce qui n'est pas suivi ailleurs (pour éviter les doublons).
* Si des informations sont disponibles pour les mesurer (afin de réduire la charge de déclaration).
* S'ils mesurent l'"essence" des cinq principes de Kampala, interconnectés et se renforçant mutuellement.
* S'ils peuvent être vérifiés auprès de différents groupes de parties prenantes afin de trianguler les informations.

Les paramètres clés sont décrits plus en détail au chapitre 2.

**Étape 3) Élaboration d'un processus de collecte d'informations par rapport aux paramètres clés.** Enfin, un processus de collecte de données a été élaboré, dans lequel toutes les parties prenantes concernées - pays partenaires, partenaires du développement, organisations de la société civile, représentants du secteur privé et syndicats - seront engagées. Cela permettra de renforcer la nature multipartite des principes de Kampala et l'inclusion de ces acteurs (y compris ceux qui risquent de ne pas être représentés) dans les partenariats du secteur privé dans la coopération au développement ; et de conserver l'esprit du dialogue multipartite inscrit dans l'indicateur 3 de l'exercice de suivi précédent.

Le chapitre 3 explique ce processus en détail ; les annexes contiennent les questionnaires des parties prenantes.

# Définir ce qu'il faut mesurer grâce à l'évaluation des principes de Kampala

## Articulation de la théorie du changement des principes de Kampala

Une théorie du changement permet de visualiser comment les produits, via différents types et niveaux de résultats, soutiennent l'objectif visé. Cela permet de concevoir un effort d'évaluation cohérent, mais aussi de développer une compréhension commune de la manière dont les principes de Kampala peuvent contribuer à accroître l'efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.

La figure 1 ci-dessous présente une théorie du changement des principes de Kampala.



Figure Théorie du changement des principes de Kampala

La théorie du changement est organisée comme suit (de bas en haut) :

**Résultats : Les** cases vertes en bas montrent les résultats - les résultats des efforts déployés par le GPEDC et d'autres parties prenantes pour sensibiliser aux conditions clés d'un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement. Ils montrent le travail effectué par le GPEDC pour développer des conseils sur les meilleures pratiques et les diffuser parmi les groupes d'acteurs concernés afin de rendre les partenariats du secteur privé pour la coopération au développement plus efficaces. Cela comprend :

* élaborer les principes de Kampala,
* l'élaboration d'orientations de soutien sur la manière d'appliquer et d'évaluer sa mise en œuvre (les boîtes à outils des principes de Kampala et la méthodologie d'évaluation), ainsi que
* le partage d'expériences sur les bonnes pratiques.

**Les résultats : Les** cases marron et orange montrent les résultats - les résultats de tous ces efforts. Ils reflètent le comportement du pays en ce qui concerne la création des conditions clés qui rendent l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement plus efficace, c'est-à-dire la mise en œuvre des principes de Kampala (implicitement ou explicitement) - voir encadrés :

* La première étape (importante) en brun montre que toutes les parties prenantes concernées dans les pays partenaires sont conscientes des conditions clés qui rendent l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération au développement plus efficace.
* La première rangée de cases en orange (de bas en haut) montre la mise en œuvre des principes clés pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement (c'est-à-dire les principes de Kampala). Les cases situées à l'intérieur de la ligne orange pointillée reflètent un cycle vertueux dans lequel la mise en œuvre d'un principe de Kampala conduit probablement à la mise en œuvre d'un autre.
* La deuxième rangée d'encadrés orange montre comment les changements de perspectives et de comportements liés à la mise en œuvre des principes de Kampala :
	+ Amélioration de l'état des politiques relatives à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement ;
	+ Renforcement du dialogue inclusif sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement ;
	+ Amélioration de la qualité de l'engagement du secteur privé pour la coopération au développement dans les pays partenaires :
	+ Amélioration de la facilité d'établir des partenariats dans le secteur privé grâce à la coopération au développement

À tous les niveaux, des efforts concertés sont déployés pour garantir que le processus et ses résultats soient inclusifs par nature. Cet objectif est atteint en renforçant les capacités institutionnelles, en particulier celles des personnes généralement exclues ou difficiles à atteindre, en incluant de manière active et innovante les plus vulnérables dans le dialogue et en concevant activement des partenariats avec le secteur privé qui visent spécifiquement à bénéficier aux personnes les plus en retard.

Dans chaque pays, le processus de dialogue et d'action constructifs et inclusifs pour un engagement plus efficace du secteur privé dans la coopération au développement prendra une forme différente, certains domaines d'action étant plus articulés, d'autres moins.

**Objectif :** L'encadré bleu montre comment, grâce à un processus diversifié et inclusif dans le pays partenaire, ces résultats renforcent et permettent au secteur privé d'être un partenaire plus important et plus efficace dans la coopération au développement au niveau national.

**Objectifs : L**'encadré jaune en haut montre comment, par conséquent, un engagement plus efficace du secteur privé dans la coopération au développement contribue à l'Agenda 2030 et aux ODD.

**Boucle de rétroaction :** Cette théorie du changement met l'accent sur un processus cyclique (une "boucle d'apprentissage" représentée en violet dans la théorie du changement), dans lequel les preuves recueillies sur la manière dont les parties prenantes appliquent les bons principes pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement dans le pays partenaire seront collectées par l'évaluation des principes de Kampala à travers l'exercice de suivi du GPEDC. Cela contribuera à sensibiliser davantage à ce qui est nécessaire pour rendre les partenariats du secteur privé dans la coopération au développement plus efficaces dans les pays partenaires et permettra aux parties prenantes d'agir sur les lacunes ou les bonnes pratiques identifiées. La boîte à outils peut être utilisée à cette fin.

## Définir des indicateurs clés pour suivre la mise en œuvre des principes de Kampala et leurs résultats immédiats.

Après le développement de la théorie du changement, des mesures clés sont développées comme étape suivante pour suivre la mise en œuvre des principes de Kampala.

L'objectif général de l'évaluation des principes de Kampala est de rassembler des informations au niveau national pour savoir si les "éléments de base" sont en place pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement. Les informations générées devraient être utiles pour stimuler des dialogues d'action inclusifs et multipartites. Elles devraient ensuite servir de base à des actions aux niveaux politique, programmatique et opérationnel pour des partenariats efficaces avec le secteur privé soutenus par la coopération au développement.

L'évaluation présente les caractéristiques et les objectifs clés suivants :

1. **Évaluer la mise en œuvre des aspects clés des cinq principes de Kampala et leurs résultats immédiats dans les pays partenaires au moyen de quatre indicateurs clés** :

Le premier indicateur clé suit **l'état des politiques d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.** Cette mesure évalue l'état des politiques d'engagement du secteur privé dans les pays partenaires. Il s'agit de savoir si le cadre politique reconnaît et/ou définit le rôle de l'engagement du secteur privé et des partenariats dans la coopération au développement. Il s'agit notamment de savoir si le cadre définit des attentes claires concernant les priorités et les objectifs de l'engagement du secteur privé en ce qui concerne des secteurs et des zones géographiques spécifiques, ainsi que l'inclusion des groupes vulnérables. Il s'agit également de savoir si le cadre a été élaboré par le biais d'une consultation inclusive avec toutes les parties prenantes nationales concernées (par le biais de forums nationaux de coopération au développement, etc.) Enfin, il est important qu'au niveau national, les politiques identifient le secteur privé pertinent à inclure dans la coopération au développement.

Le deuxième indicateur clé permet de vérifier si un **dialogue inclusif sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement a lieu** au niveau des politiques et des programmes dans les pays. Dans ce dernier cas, il est important d'évaluer si les parties prenantes ont été suffisamment consultées lors de la conception du programme et si elles continuent à être impliquées tout au long du cycle de vie du programme.

Le troisième indicateur clé permet de suivre **la qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement dans les pays partenaires**. La qualité de l'engagement du secteur privé dans les pays partenaires consiste à déterminer si les partenariats avec le secteur privé sont justifiés, inclusifs, respectent les normes internationales, sont transparents et déclenchent l'apprentissage, la gestion adaptative et la mise à l'échelle des bonnes pratiques.

Le quatrième indicateur clé porte sur **la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement**. Cette mesure est choisie pour évaluer les opportunités et les défis perçus par les différentes parties prenantes pour s'engager dans des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement.

Enfin, tous les paramètres évaluent si des investissements suffisants ont été réalisés et des actions entreprises pour rendre les processus consultatifs et le développement de partenariats avec le secteur privé **inclusifs et orientés vers les personnes les plus en retard.**

1. **Engager toutes les parties prenantes concernées dans le processus d'évaluation de la mise en œuvre des principes de Kampala.**

La nature multipartite des principes de Kampala souligne l'importance d'inclure toutes les parties prenantes concernées (en particulier aussi celles qui sont le plus en retard) pour engager efficacement le secteur privé dans la coopération au développement. Cela permet de s'assurer que les partenariats d'EPS produisent des résultats pour les groupes cibles pertinents, y compris ceux qui sont les plus laissés pour compte. Dans cette évaluation, il est important d'intégrer les perspectives de toutes les parties prenantes afin de pouvoir trianguler les informations recueillies.

Les différentes parties prenantes qui seront engagées, au niveau national, dans cette évaluation sont les suivantes :

**Les représentants des gouvernements des pays partenaires (PCG) :** Il s'agit des ministères concernés, par exemple le ministère des Finances, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Planification, etc. qui travaillent sur des projets, des programmes et des politiques avec le secteur privé impliquant la coopération au développement.

1. **Partenaires de développement (PD) :** Il s'agit des bureaux nationaux des ministères des affaires étrangères et du développement, des agences, des IFD, des agences gouvernementales de promotion des entreprises et des associations d'entreprises ;
2. **Des représentants du secteur privé (SP) : Il** s'agit de consulter une voix pour les grandes entreprises, y compris celles qui sont orientées vers l'exportation et les sociétés multinationales opérant dans le pays ; une voix pour les PME, avec un accent particulier sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les réseaux et associations d'entreprises ou coopératives connexes, y compris du secteur informel. Les représentants seraient issus d'associations d'entreprises ou d'autres groupes de coordination (en fonction du contexte national) qui peuvent consulter/consolider les réponses avec leur groupe d'intérêt plus large ;)
3. **Représentants syndicaux** : Il peut s'agir de représentants de syndicats nationaux ou de réseaux d'autres acteurs concernés, tels que les représentants locaux de l'OIT (en fonction du contexte national).
4. **Représentants des OSC** (d'une OSC ou d'un réseau ayant une expérience spécifique en matière d'EPS).

**c) Rassembler les données quantitatives et qualitatives disponibles au niveau national qui, combinées, fournissent suffisamment de détails et d'informations pour alimenter les notes de résultats par pays[[6]](#footnote-7) et les dialogues d'action dans chaque pays partenaire.** Les fiches peuvent fournir une base substantielle pour les dialogues d'action. Cela permet à toutes les parties prenantes de comprendre les résultats collectés et de se préparer à en discuter lors du dialogue d'action.

Le tableau 2 ci-dessous donne un aperçu plus détaillé des indicateurs clés. Il montre ce que chaque mesure spécifique mesure. Il énumère les sous-éléments qui articulent les principales données qui seront collectées par le biais de questions spécifiques dans le cadre de chaque mesure. **Il indique en bleu les sous-éléments qui généreront spécifiquement des preuves liées à l'engagement de "ne laisser personne de côté".** Enfin, il montre comment les données générées par les indicateurs peuvent être utilisées pour les dialogues d'action et l'apprentissage dans les pays partenaires.

Tableau 2 Mesures clés pour le suivi de la mise en œuvre des principes de Kampala

|  |
| --- |
| **Mesure clé 1 : l'état des politiques relatives à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement**  |
| **Ce qu'il mesure :** Cette mesure évaluera les éléments suivants pour les différents groupes de parties prenantes :Gouvernement du pays partenaire : Le gouvernement du pays partenaire dispose-t-il d'une politique ou d'une stratégie de coopération au développement qui précise comment le secteur privé doit contribuer au développement durable du pays ? Le gouvernement du pays partenaire dispose-t-il également d'une stratégie spécifique pour travailler avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement ?Partenaire de développement : Le partenaire de développement dispose-t-il d'une politique globale bien définie d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement, ainsi que d'une politique d'engagement du secteur privé plus spécifique au pays, alignée sur les priorités de développement du pays partenaire ?Les représentants du secteur privé, des syndicats et des OSC : S'ils sont au courant des politiques ou stratégies d'engagement du secteur privé du gouvernement du pays partenaire et/ou des partenaires de développement.  |
| **Sous-éléments :**

|  |  |
| --- | --- |
| Gouvernement du pays partenaire | * Existence d'une politique ou d'une stratégie de coopération au développement qui précise comment le secteur privé doit contribuer au développement durable.
* Existence d'une stratégie spécifique pour travailler avec le secteur privé dans la coopération au développement. Si la stratégie ou la politique fournit des orientations relatives à :
* Pourquoi travailler avec le secteur privé
* Secteurs, régions et groupes cibles prioritaires
* Cibles pour atteindre les populations vulnérables et pauvres
* Rôles et responsabilités des différentes parties prenantes
* Engagement en faveur de dialogues inclusifs et de la consultation des différentes parties prenantes
* Les normes nationales qui doivent être respectées
* Cadre de résultats pour le PSE
 |
| Partenaire de développement | * Existence d'une stratégie ou d'une politique globale qui explique comment mettre en œuvre les partenariats avec le secteur privé dans la coopération au développement. Si la stratégie ou la politique fournit des orientations relatives à :
* Pourquoi travailler avec le secteur privé
* Adhésion aux stratégies nationales dans le pays d'opération
* Engagement en faveur de dialogues inclusifs et de la consultation des parties prenantes locales
* Questions ou risques liés à l'aide liée
* Développement des capacités du secteur privé local
* Rapport qualité-prix
* Additionnalité
* Cibles pour atteindre les populations vulnérables et pauvres
* Évaluation des risques
* Analyse de rentabilité et stratégie de sortie en matière de PSE
* Diligence raisonnable
* Conformité aux normes nationales et internationales
* Existence d'une politique ou d'une stratégie d'engagement du secteur privé spécifique au pays, alignée sur les priorités et les stratégies du gouvernement du pays partenaire, et si elle est développée en consultation avec le gouvernement du pays partenaire.
 |
| Secteur privé, syndicats et OSC | * Connaissance de la politique ou de la stratégie du gouvernement du pays partenaire concernant la collaboration avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement.
* Connaissance de la politique ou de la stratégie des partenaires du développement concernant la collaboration avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement.
 |

 |
| **Comment l'utiliser :** Les informations recueillies grâce à cette mesure peuvent aider les parties prenantes à déterminer si leur politique de collaboration avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement est holistique et spécifique dans ses objectifs. Cela peut aider à déclencher des actions sur la façon de rendre l'environnement politique pour l'EPS mieux défini et répondant aux besoins spécifiques des pays.  |
| **Mesure clé 2 : dialogue inclusif sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement** |
| **Ce qu'il mesure :** Cette mesure évaluera les éléments suivants pour les différents groupes de parties prenantes (en s'appuyant sur le précédent indicateur de suivi 3 sur la qualité du dialogue public-privé) :Gouvernement du pays partenaire : Si le gouvernement d'un pays partenaire mène un dialogue sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement, la pertinence ou l'utilité de ces dialogues et consultations ; si le gouvernement du pays partenaire est également engagé dans le dialogue organisé par les partenaires du développement.Partenaire de développement : Si le gouvernement d'un pays partenaire mène un dialogue sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement ; s'ils sont également engagés dans le dialogue organisé par le gouvernement du pays partenaire et la pertinence ou l'utilité de ces dialogues.Les représentants du secteur privé, des syndicats et des OSC : S'ils ont été inclus dans le dialogue par le gouvernement du pays partenaire et les partenaires de développement ; la pertinence ou l'utilité du dialogue organisé par le gouvernement du pays partenaire. |
| **Sous-éléments :**

|  |  |
| --- | --- |
| Gouvernement du pays partenaire et partenaire de développement | * Existence de dialogues et de consultations multipartites organisés par le gouvernement du pays partenaire et les partenaires de développement. Caractéristiques principales de ceux-ci :
* Quelles parties prenantes sont invitées à participer (en particulier s'il y a une représentation des personnes les plus laissées pour compte).
* Institutionnalisation de ces dialogues
	+ Si le gouvernement du pays partenaire est inclus dans les dialogues organisés par les partenaires du développement concernant la conception de politiques d'engagement du secteur privé, de stratégies spécifiques au pays et de projets ou initiatives spécifiques.
	+ Si les partenaires de développement sont inclus dans les dialogues organisés par le pays partenaire sur la politique et les projets d'engagement du secteur privé.
	+ La qualité des dialogues sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement organisés par le gouvernement du pays partenaire au cours des trois dernières années.

Il vérifie les caractéristiques suivantes pour évaluer la pertinence ou l'utilité :* Inclusion de différentes parties prenantes
* Représentation des personnes les plus laissées pour compte
* Si les sujets de préoccupation sont abordés dans ces
* Alignement sur les priorités de développement nationales et les ODD
* S'il aboutit à une collaboration entre les différentes parties prenantes
 |
| Secteur privé, syndicats et OSC | * S'ils sont inclus dans les dialogues ou consultations organisés par le gouvernement du pays partenaire et/ou les partenaires de développement.
* La qualité des dialogues sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement organisés par le gouvernement du pays partenaire au cours des trois dernières années. Il vérifie les caractéristiques suivantes pour évaluer la pertinence ou l'utilité :
* Inclusion de différentes parties prenantes
* Représentation des personnes les plus laissées pour compte
* Si les sujets de préoccupation sont abordés dans ces
* Alignement sur les priorités de développement nationales et les ODD
* S'il aboutit à une collaboration conjointe entre différentes parties prenantes
 |

 |
| **Comment l'utiliser ?** Les informations collectées à partir de cette mesure peuvent aider les parties prenantes à identifier si différents dialogues et consultations sont multipartites et inclusifs par nature et pertinents et utiles pour les différentes parties prenantes. Cela peut aider à déclencher des actions pour accroître la représentation et l'utilité de ces dialogues et consultations. |
| **Mesure clé 3 : la qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement dans les pays partenaires** |
| **Ce qu'il mesure :** Cette mesure évaluera les caractéristiques clés des initiatives d'engagement du secteur privé dans un pays afin de déterminer si l'engagement du secteur privé est justifié, s'il respecte les normes nationales et internationales, s'il suit et partage les résultats de manière transparente et s'il favorise l'apprentissage et la gestion adaptative, |
| **Sous-éléments :**

|  |  |
| --- | --- |
| Gouvernement du pays partenaire, partenaires du développement, secteur privé, syndicats et OSC. | * L'engagement du secteur privé donne-t-il réellement les résultats les plus nécessaires ?
* L'engagement du secteur privé est-il orienté vers le renforcement des capacités du secteur privé local ?
* Si l'engagement du secteur privé conduit à des résultats de développement qui ne se produiraient pas autrement (additionnalité financière et de développement).
* Si l'engagement du secteur privé est aligné sur les normes nationales (normes ESG) et internationales pertinentes (telles que les principes de l'Organisation internationale du travail, les principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que les principes de Kampala, qui couvrent également les normes ci-dessus dans le cadre du principe 2C).
* Si l'engagement du secteur privé par les partenaires du développement fait l'objet d'une diligence raisonnable.
* Si les résultats de l'engagement du secteur privé sont suivis séparément et partagés avec les différentes parties prenantes.
* S'il existe un processus ou un mécanisme adéquat pour réfléchir aux progrès, aux résultats obtenus et/ou aux griefs reçus résultant de la gestion adaptative des partenariats d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.
* Exemples de bons exemples de PSE dans la coopération au développement
 |

 |
|  |
| Les informations recueillies grâce à cette mesure peuvent aider les parties prenantes à identifier les principales caractéristiques et la qualité de l'engagement du secteur privé dans un pays. Cela peut aider à déclencher des actions sur ce qui est nécessaire pour améliorer l'efficacité de l'engagement du secteur privé. |
| **Mesure clé 4 : la facilité de conclure des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement** |
| **Ce qu'il mesure :** Cette mesure évaluera la perception de toutes les différentes parties prenantes sur la facilité de conclure des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement et les facteurs qui pourraient contribuer à rendre les partenariats plus accessibles.  |
| **Sous-éléments :**

|  |  |
| --- | --- |
| Gouvernement du pays partenaire, partenaires du développement, secteur privé, syndicats et OSC. | * Perception de la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement (y compris la connaissance de l'existence d'opportunités d'EPS)
* Défis qui empêchent les partenaires de s'engager dans des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement
* Facteurs qui pourraient contribuer à rendre les opportunités d'engagement du secteur privé plus accessibles
 |

 |
| Les informations recueillies à partir de cette mesure peuvent aider les parties prenantes à comprendre ce que les différentes parties prenantes perçoivent comme des **obstacles** ou des opportunités clés pour accroître l'engagement du secteur privé par le biais de la coopération au développement. Cela peut aider à déclencher des actions sur la façon de traiter les contraintes pertinentes et d'exploiter de nouvelles opportunités.  |

# Réalisation de l'évaluation des Principes de Kampala

## Introduction au processus global d'évaluation des principes de Kampala

Ce chapitre décrit la manière de mener l'évaluation des principes de Kampala. Le processus décrit ci-dessous vise à établir un contact suffisamment large et représentatif avec les groupes d'intérêt pertinents pour l'évaluation des principes de Kampala. En même temps, il vise à collecter des données d'une manière qui ne nécessite qu'une enquête limitée et aucune analyse supplémentaire de la part des répondants pour y répondre. Dans l'ensemble, il vise à minimiser les demandes de toutes les parties prenantes dans les pays participants en soulignant l'importance d'un processus inclusif. L**'avantage qui en découle est un processus qui génère vingt points de données qui peuvent informer la politique, le dialogue, l'apprentissage et l'action pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement**.

**L'évaluation des principes de Kampala fera partie intégrante de l'exercice de suivi du GPEDC. Ainsi, l'évaluation des principes de Kampala suivra la même approche par étapes que les autres éléments de l'exercice de suivi**, à savoir que la collecte de données, l'analyse, la réflexion, le dialogue et l'action sont précédés d'une phase de démarrage pour établir le processus.

La figure 2 montre les différentes étapes de l'évaluation des principes de Kampala - qui s'aligne sur le processus et les étapes d'autres éléments de l'exercice de suivi - afin de générer un rayonnement large et représentatif auprès des circonscriptions concernées et de produire des fiches de résultats par pays fondées sur des données probantes pour la politique, le dialogue et l'action.



Figure 2 : Processus d'engagement des parties prenantes de l'évaluation des principes de Kampala

Un coordinateur national dirigera et coordonnera à la fois le principal exercice de suivi du GPEDC et l'évaluation des principes de Kampala. Le coordinateur national est nommé par le gouvernement du pays partenaire et est généralement un fonctionnaire en poste au ministère des Finances, de la Planification ou des Affaires étrangères, ou équivalent, chargé de superviser la gestion de la coopération au développement. Outre la direction et la coordination de l'ensemble du processus, le coordinateur national consultera les parties prenantes gouvernementales concernées pour répondre aux questions adressées au gouvernement du pays partenaire.

Dans un premier temps, l'évaluation des principes de Kampala fera l'objet d'un déploiement progressif dans un nombre limité de pays volontaires afin de tester la faisabilité du processus et des zones de rapport. Sur la base de cette expérience, ceux-ci pourront être affinés.

## Une phase de démarrage pour établir un mécanisme pour le processus d'évaluation des principes de Kampala

La phase de démarrage doit être un processus inclusif visant à soutenir le coordinateur national dans son rôle. Au cours de cette phase, les acteurs du secteur privé concernés doivent être identifiés et sensibilisés aux principes de Kampala et au processus d'évaluation. Cela inclut en particulier les (représentants des) petites entreprises nationales et le secteur informel. Il en va de même pour l'identification des partenaires du développement, des OSC et des représentants syndicaux ayant une expertise en matière d'EPS dans la coopération au développement.

*Toutes les* parties prenantes du développement - partenaires du développement, gouvernements des pays partenaires (y compris par le biais des organes de gouvernement local), OSC et syndicats - ont un rôle à jouer pour aider à atteindre un groupe large et représentatif d'entités et de représentants du secteur privé. Le coordinateur national [et son institution] joue un rôle de leader et de coordinateur.

Au cours de la phase de lancement, les actions suivantes peuvent être entreprises afin d'établir un mécanisme pour l'évaluation des principes de Kampala qui permette une diffusion large et représentative :

1. En soutien au coordinateur national, un petit secrétariat et/ou un groupe de travail peut être formé pour faciliter davantage un rayonnement large et représentatif. Cela pourrait prendre la forme d'un partenaire de développement offrant d'assumer un rôle de secrétariat. Ce dernier pourrait être soutenu par des représentants des groupes d'intérêt concernés formant un groupe informel travaillant pour faire avancer le processus d'identification et de sensibilisation des groupes cibles.
2. Sur cette base, le coordinateur national identifie des points focaux pour les circonscriptions pertinentes identifiées ci-dessus, dont certains pourraient également être des points focaux engagés dans l'exercice principal de suivi du GPEDC ;
* un point focal pour engager le gouvernement du pays partenaire (y compris les organismes locaux) - selon le contexte du pays, le coordinateur national pourrait jouer ce rôle ou un point focal gouvernemental distinct [dans un ministère différent / une agence gouvernementale de promotion des affaires, etc ;
* un point focal pour engager les entreprises orientées vers l'exportation et les sociétés multinationales ;
* un point focal pour engager les PME (en mettant particulièrement l'accent sur les micro et petites entreprises et les réseaux et associations connexes, y compris ceux du secteur informel, ou les réseaux coopératifs, etc. ).

Les points de contact pour les entreprises orientées vers l'exportation, les multinationales et les petites et micro-entreprises nationales peuvent être identifiés dans les chambres et associations représentatives (cela peut varier selon les pays).

* un point focal pour engager les syndicats : la Confédération syndicale internationale (CSI) peut identifier des points focaux potentiels pour leurs circonscriptions, à soumettre à la considération du coordinateur national. et
* un point focal pour engager les OSC : le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (CPDE) peut identifier des points focaux potentiels pour leurs circonscriptions, à prendre en considération par le coordinateur national.

Dans le cas des **partenaires de développement, conformément au** processus de rapport sur les éléments de l'exercice de suivi principal, le coordinateur national contactera les points focaux individuels de chaque partenaire de développement (en reconnaissant que tous les partenaires de développement ne sont pas nécessairement engagés dans des programmes/projets d'EPS). Le partenaire de développement au niveau national devra à son tour se coordonner avec son siège pour obtenir des contributions des ministères/agences concernés, y compris les ministères du développement et les ministères de tutelle actifs dans le domaine de l'EPS dans le pays partenaire respectif, les agences gouvernementales de promotion des entreprises et éventuellement l'IFD.)

1. Une fois identifiés, les points focaux aideront à identifier et à sensibiliser le groupe cible de l'exercice de suivi au sein de leur circonscription. Dans l'idéal, les points focaux sont des personnes influentes qui disposent de réseaux solides, qui s'intéressent à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement et qui savent qui, dans leur circonscription, souhaite contribuer à l'évaluation des principes de Kampala et pourquoi. Les personnes ciblées au sein de leurs circonscriptions respectives devraient idéalement partager des caractéristiques et des intérêts similaires.

À la fin de la phase de démarrage, les groupes cibles au sein de chaque circonscription devraient avoir été identifiés et sensibilisés et des points focaux, peut-être soutenus par un secrétariat et/ou un groupe de travail informel, sont en place, de sorte que le coordinateur national dispose d'un mécanisme pour diriger et coordonner le processus d'évaluation des principes de Kampala.

## Collecter des données par rapport aux quatre paramètres clés de l'évaluation des principes de Kampala.

Une fois que les groupes cibles de chaque circonscription ont été identifiés et que le mécanisme de collecte des données est en place, le processus d'évaluation des principes de Kampala peut commencer. Le processus de collecte des données comprend les éléments et étapes suivants :

1. **Outils de collecte de données :** Cinq questionnaires - un pour chaque circonscription/groupe cible - ont été conçus pour recueillir des informations sur les quatre paramètres clés de l'évaluation des principes de Kampala. Pour gérer la charge de la collecte de données, les paramètres ont été rationalisés afin de réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports et de garantir la pertinence et la focalisation. De même, pour gérer la charge de la collecte de données, les questionnaires contiennent principalement des questions fermées. Elles sont complétées par une petite série de questions ouvertes nécessaires pour inclure des informations supplémentaires et pour télécharger des documents d'appui. Les questions sont conçues pour évaluer l'état actuel des conditions qui rendent l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement plus efficace.
2. **Collecte de données : Les** points focaux s'adresseront aux groupes cibles dans leurs circonscriptions respectives :
* **Gouvernement du pays partenaire :** Le coordinateur national ou autre point focal identifié consultera les ministères concernés tels que le bureau du Premier Ministre, le Ministère des Finances, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Planification, *etc.*, qui travaillent sur des projets, programmes et politiques de coopération au développement impliquant le secteur privé, afin de répondre au questionnaire pour le gouvernement du pays partenaire.
* **Partenaires de développement :** Le coordinateur national partagera le questionnaire avec les partenaires de développement déjà engagés dans l'établissement de rapports sur d'autres éléments de l'exercice de suivi.
* **Secteur privé :** Les deux points focaux identifiés devraient respectivement identifier au moins 2 et jusqu'à 10 grandes entreprises orientées vers l'exportation et multinationales (ou leurs représentants) et dix petites et micro-entreprises (ou leurs représentants). Idéalement, ceux-ci ont une expérience des projets de coopération au développement. Les points focaux les consulteront sur la manière de répondre au questionnaire destiné au secteur privé afin de représenter leur groupe.
* **Syndicats :** Le point focal identifié engagera au moins 2 et jusqu'à 10 représentants syndicaux pour répondre au questionnaire destiné aux syndicats.
* **Organisations de la société civile :** Le point focal identifié engagera au moins 2 et jusqu'à 10 organisations de la société civile locales et internationales ayant une exposition à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement dans le pays pour répondre au questionnaire pour les OSC.

Les points focaux de ces trois groupes d'intérêt - secteur privé, syndicats et organisations de la société civile - **sont encouragés à organiser un dialogue spécifique aux parties prenantes** afin d'informer l'évaluation des principes de Kampala (si possible). Les points focaux peuvent également souhaiter distribuer le questionnaire aux cibles de leur groupe d'intérêt. Il **n'est cependant pas suggéré** que le coordinateur national ou toute autre partie prenante organise un dialogue *multipartite* pour répondre au questionnaire.

1. **Collecte des données :** À la suite du dialogue avec les parties prenantes, ou après avoir reçu les questionnaires remplis, chaque point focal soumettra **un questionnaire global au** nom de son groupe de parties prenantes au coordinateur national (dans un délai de 5 à 6 mois), qui saisira les données dans l'outil de rapport en ligne (utilisé pour l'exercice de suivi global).

## Examen des données, validation et diffusion des résultats

Lorsque les ensembles de données seront rassemblés, plusieurs étapes suivront afin d'aboutir à des fiches de résultats par pays fondées sur des données probantes et pouvant servir de base à la politique, à l'apprentissage et à l'action au niveau du pays sur un engagement (plus) efficace du secteur privé dans la coopération au développement, à savoir :

* Le coordinateur national reçoit et examine les données reçues des points focaux et assure le suivi avec les points focaux pour toute incohérence ou demande de clarification.
* Le coordinateur national partage l'ensemble des données validées avec JST via l'outil de rapport en ligne, qui vérifie l'exactitude et l'exhaustivité des données reçues et communique avec le coordinateur national pour parvenir à l'ensemble de données final.
* JST partage l'ensemble des données finales avec le coordinateur national ; élabore des fiches de résultats par pays (comprenant les résultats du KPA et de l'exercice de suivi plus large), qui sont incluses dans un tableau de bord global.

## Réflexion, dialogue et action fondés sur des données probantes

Les informations qualitatives et quantitatives recueillies dans le cadre de l'évaluation des principes de Kampala peuvent être utilisées pour alimenter les dialogues d'action multipartites sur la manière d'améliorer l'efficacité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.

Le tableau 3 ci-dessous résume les vingt points de données qui seront générés par rapport aux quatre paramètres clés pour les principes de Kampala en tant qu'évaluation, en utilisant les questionnaires décrits dans les annexes 1 à 5. Les **points de données qui génèrent des informations spécifiques liées au fait de ne laisser personne de côté sont indiqués en bleu.**

Tableau 3 Points de données pour informer les fiches de résultats par pays

|  |
| --- |
| **Mesure clé 1 : l'état des politiques relatives à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement** |
| 1. Existence de politiques ou de stratégies pour le gouvernement du pays partenaire qui précisent comment le secteur privé doit contribuer au développement durable.
2. Existence de politiques ou de stratégies pour le gouvernement du pays partenaire et le partenaire de développement qui définissent comment le secteur privé doit être engagé dans la coopération au développement.
3. Principales caractéristiques de ces politiques ou stratégies (notamment si elles visent à ne laisser personne de côté)
4. Si ces politiques ou stratégies ont été élaborées dans le cadre d'un processus inclusif.
5. Connaissance de ces politiques et stratégies à travers différents groupes de parties prenantes
 |
| **Mesure clé 2 : dialogue inclusif sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement** |
| 1. Si les gouvernements des pays partenaires et les partenaires de développement organisent des dialogues et des consultations multipartites.
2. Qui participe à ces dialogues et consultations (en particulier s'il y a une représentation des autres groupes les plus laissés pour compte) ?
3. Si les dialogues sont institutionnalisés
4. la pertinence ou l'utilité de ces dialogues telle qu'observée par les différents groupes de parties prenantes (y compris ceux qui sont moins représentés)
 |
| **Mesure clé 3 : la qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement dans les pays partenaires** |
| 1. L'engagement du secteur privé donne-t-il les résultats les plus nécessaires ?
2. L'engagement du secteur privé renforce-t-il les capacités du secteur privé local ?
3. Si l'engagement du secteur privé conduit à des résultats de développement qui ne se produiraient pas autrement (additionnalité financière et de développement).
4. Si l'engagement du secteur privé est aligné sur les normes nationales (normes ESG) et internationales pertinentes (telles que l'Organisation internationale du travail, les Principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes de Kampala).
5. L'engagement du secteur privé par les partenaires du développement fait-il l'objet d'une vérification préalable ?
6. Si les résultats de l'engagement du secteur privé sont suivis séparément et partagés avec les différentes parties prenantes.
7. S'il existe un processus ou un mécanisme adéquat pour réfléchir aux progrès, aux résultats obtenus et/ou aux griefs reçus résultant de la gestion adaptative des partenariats d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.
8. (Exemples de bons exemples d'engagement du secteur privé)
 |
| **Mesure clé 4 : la facilité de conclure des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement** |
| 1. Perception des différentes parties prenantes sur la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement
2. La perception des différentes parties prenantes sur les défis qui empêchent les partenaires de s'engager dans des partenariats avec le secteur privé dans la coopération au développement.
3. La perception des différentes parties prenantes sur les facteurs qui pourraient contribuer à rendre les opportunités d'engagement du secteur privé plus accessibles.
 |

Ces points de données alimenteront les fiches de résultats par pays, ainsi que les comparaisons régionales et mondiales pour contextualiser les résultats du suivi dans un pays particulier.

# Annexe 1 : Questionnaire pour les gouvernements des pays partenaires

|  |
| --- |
| 1. **L'état des politiques relatives à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Mesure clé 1)**
 |
| 1.1 Disposez-vous d'une politique nationale de coopération au développement ou d'une stratégie nationale de développement qui précise comment le secteur privé doit contribuer au développement durable dans votre pays ? (Oui/Non). *Si oui, passez à 1.2.2, sinon passez à 1.3.*1. Hyperlien vers le document ou téléchargement d'une copie : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. Ce document fait-il explicitement référence aux secteurs prioritaires ? (Oui/Non)
 |
| 1.2 Avez-vous une politique nationale de coopération au développement ou une stratégie nationale de développement qui précise comment le secteur privé doit être engagé dans la coopération au développement ? (Oui/Non) *Si oui, passez à 1.2.1, sinon passez à 1.3.* 1.2.1 Hyperlien vers le document ou téléchargement d'une copie : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 1.2.2 Existe-t-il un autre document qui formule la même chose ? (Oui/Non) Si oui, créez un lien hypertexte vers le document ou téléchargez une copie : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_* + 1. Ce document est-il mis à la disposition du public ? (Oui/Non)

 1.2.4 Les documents identifiés en 1.2.1 ou 1.2.2 incluent-ils explicitement les éléments suivants (plusieurs réponses possibles) :1. Pourquoi travailler avec le secteur privé dans la coopération au développement ?
2. Secteurs prioritaires importants pour l'engagement du secteur privé
3. Les régions prioritaires qui sont importantes pour l'engagement du secteur privé
4. Groupes cibles prioritaires
5. Objectifs pour atteindre les populations vulnérables et pauvres
6. Clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement. Préciser quels groupes :
* Services gouvernementaux
* Gouvernement local
* Partenaires de développement
* Secteur privé, précisez :
* Entreprises multinationales
* Grandes entreprises nationales
* PME
* Micro entreprises
* Associations
* OSC
* Syndicats
* Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
1. Un engagement à mener des consultations et des dialogues approfondis, inclusifs et systématiques avec des groupes de parties prenantes spécifiques ? Précisez avec quels groupes de parties prenantes :
* Services gouvernementaux
* Gouvernements locaux
* Partenaires de développement
* Secteur privé, précisez :
* Entreprises multinationales
* Grandes entreprises nationales
* PME
* Micro entreprises
* Associations
* OSC
* Syndicats
* Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
1. Une référence à des normes nationales spécifiques à utiliser dans les projets avec le secteur privé ? (telles que les normes ESG, les droits du travail) ? (Oui/non) Si oui, précisez lesquelles : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. Une référence à des normes internationales spécifiques à utiliser dans les projets avec le secteur privé ? (Oui/non) Si oui, précisez lesquelles : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. Un cadre de résultats global qui peut être utilisé par les parties prenantes au niveau du projet ? (Oui/Non)
 |
| * 1. Dans quelle mesure votre gouvernement a-t-il été impliqué/consulté dans les décisions des partenaires du développement de travailler avec le secteur privé national ou international dans le cadre de leur coopération au développement pour votre pays ?
1. Très impliqués par le dialogue dans l'élaboration de leur stratégie
2. Quelque peu impliqués par un certain dialogue sur la conception de leur stratégie
3. Pas du tout impliqué
 |
| 1. **Dialogue inclusif sur l'EPS dans la coopération au développement (indicateur clé 2)**
 |
| 1. Votre gouvernement initie-t-il des dialogues au niveau national sur l'EPS dans la coopération au développement (Oui/Non*). Si oui, passez à 2.1.1, sinon passez à 2.2.*
2. Quelles parties prenantes sont incluses pour participer à de tels dialogues sur l'EPS dans la coopération au développement (plusieurs réponses possibles) :
* Différents services gouvernementaux
* Gouvernement local
* Partenaire de développement
* Secteur privé, précisez :
	+ - * + Entreprises multinationales
				+ Grandes entreprises nationales
				+ PME
				+ Micro entreprises
				+ Associations
* OSC
* Syndicats
* Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
1. Utilisez-vous une modalité d'engagement innovante pour accroître l'inclusion des entités du secteur privé ayant moins de capacités, comme les micro, petites et moyennes entreprises ou le secteur informel ? (Oui/Non) Si oui, quel mécanisme innovant utilisez-vous ?
2. Utilisation de plates-formes de réunion en ligne pour atteindre des sites éloignés
3. Utilisation du personnel de contact local
4. Autres, précisez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
5. Quel est l'objectif de ce dialogue sur l'EPS dans la coopération au développement (plusieurs réponses possibles) :
6. Parvenir à des accords sur les priorités de la politique ou de la stratégie de l'EPS
7. Communiquer sur la politique ou la stratégie de l'EPS
8. Établir la confiance avec les différents groupes de parties prenantes susceptibles d'être affectés par la politique et le projet d'éducation physique et sportive.
9. Identifier les besoins des différents groupes de parties prenantes susceptibles d'être affectés par la politique et le projet d'éducation physique et sportive.
10. Répondre aux préoccupations des différents groupes de parties prenantes susceptibles d'être affectés par la politique et la stratégie de l'EPS
11. Conception de projets PSE
12. Maintenir la communication sur les projets PSE existants
13. Ces dialogues sont-ils organisés pour se dérouler dans un ordre récurrent ? (Oui/Non).
14. Existe-t-il des systèmes ou des mécanismes permettant d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de ce dialogue ? (Oui/Non)
 |
| 1. Les partenaires de développement ont-ils consulté votre gouvernement sur l'EPS dans la coopération au développement ? (Oui/Non) *Si oui, passez à 2.2.1, sinon passez à 2.3 :*
2. Quelle est la part des partenaires de développement qui font cela ?
3. Tous les partenaires du développement
4. La plupart des partenaires de développement
5. Certains partenaires de développement
6. Aucun partenaire de développement
7. Sur quels sujets ces consultations ont-elles porté ?
8. Obtenir la contribution de votre gouvernement à l'élaboration de la politique ou de la stratégie d'éducation sexuelle des partenaires de développement dans le pays.
9. Communication de la politique ou de la stratégie PSE du pays des partenaires de développement
10. Conception de projets PSE
11. Consultation permanente sur les projets PSE existants (communication des résultats)
12. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. Les partenaires de développement soutiennent-ils votre gouvernement par le biais du renforcement des capacités à engager le dialogue sur l'EPS dans la coopération au développement ? (Oui/Non)
 |
| 1. Sur la base des dialogues sur l'EPS dans la coopération au développement organisés par votre gouvernement au cours des trois dernières années, répondez aux questions suivantes sur la qualité de ces dialogues :
2. Qui a participé à ces dialogues ? Quels sujets ont été abordés dans le cadre de chacun d'eux ? (Plusieurs réponses possibles) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Conception d'une politique ou d'une stratégie d'EPS | Conception du projet PSE | Résultats du projet PSE  |
| i) | Différents services gouvernementaux |  |  |  |
| ii) | Gouvernement local |  |  |  |
| iii) | Partenaires de développement |  |  |  |
| iv) | Secteur privé, précisez :* Entreprises multinationales
* Grandes entreprises nationales
* PME
* Micro-entreprises
* Associations
 |  |  |  |
| v) | OSC |  |  |  |
| vi) | Syndicats |  |  |  |
| vii) | Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |

1. La participation était-elle inclusive, en particulier celle des entités du secteur privé ayant moins de capacités, comme les micro, petites et moyennes entreprises ou le secteur informel ?
2. La participation aux dialogues récents est très limitée et sélective, normalement quelques acteurs de premier plan, associations ou grandes entreprises.
3. La participation aux dialogues récents est plus large mais encore déséquilibrée, avec une représentation plus large de certaines parties prenantes et plus limitée pour d'autres.
4. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes des différents groupes d'intérêt, bien que leur influence dans le dialogue soit inégale.
5. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes, qui auront un rôle et une influence similaires dans le dialogue.
6. Dans quelle mesure ces dialogues abordent-ils les questions qui préoccupent les différentes parties prenantes ?
7. Les différentes parties prenantes se concentrent sur des sujets de préoccupation opposés, ce qui entraîne de nouveaux conflits et limite le dialogue ou les actions de fond.
8. Les dialogues existants abordent un mélange de préoccupations de différentes parties prenantes, bien qu'un ou plusieurs groupes de parties prenantes aient plus de poids dans la définition de l'ordre du jour.
9. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations de différentes parties prenantes, bien que certains groupes de parties prenantes aient plus de poids dans l'établissement de l'ordre du jour.
10. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations des différentes parties prenantes, y compris des acteurs plus petits et moins représentés, ce qui garantit que les questions les plus pertinentes figurent à l'ordre du jour.
11. Dans quelle mesure ces dialogues ont-ils abordé des sujets alignés sur vos priorités nationales de développement et sur les ODD ?
	1. Les dialogues sont très bien alignés sur les priorités nationales de développement.
	2. Les dialogues sont quelque peu alignés sur les priorités nationales de développement.
	3. Les dialogues ne sont pas bien alignés sur les priorités nationales de développement.
12. Ces dialogues ont-ils permis d'accroître la collaboration entre les différentes parties prenantes ?
13. En général, peu d'actions communes sont produites à la suite de ces initiatives de dialogue.
14. En général, les actions conjointes résultant des initiatives de dialogue sont limitées - bien qu'il existe quelques exemples de collaboration naissante.
15. L'action conjointe résultant des initiatives de dialogue est mitigée - plusieurs initiatives de dialogue sont à l'origine d'une collaboration conjointe, tandis que beaucoup ne sont pas encore aussi efficaces.
16. L'action conjointe augmente progressivement, sous l'impulsion des initiatives de dialogue dans le pays.
 |
| 1. **Qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement dans les pays partenaires (indicateur clé 3)**
 |
| 1. L'engagement du secteur privé dans la coopération au développement produit-il les résultats les plus nécessaires ? (Oui/Non). Si non, pourquoi ?
2. Non orienté vers les secteurs prioritaires
3. Non orienté vers les régions prioritaires
4. Non orienté vers les groupes cibles prioritaires
5. Non orienté vers les plus pauvres et les plus vulnérables
6. Other reasons:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. L'engagement du secteur privé dans la coopération au développement renforce-t-il la capacité du secteur privé local ? (Oui/Non). Si oui, précisez (plusieurs réponses possibles) :
2. Grandes entreprises
3. PME
4. Micro-entreprises
 |
| 1. L'engagement du secteur privé dans la coopération au développement conduit-il à des résultats de développement qui ne se produiraient pas autrement ? (Oui/Non) Si oui, pourquoi cela ne se produirait-il pas autrement ?
2. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables. (Oui/Non) Si oui,
* Le partenaire du secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services pour des résultats de développement. (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services en faveur du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'est pas disposé à mettre en œuvre le projet proposé en raison de l'équilibre perçu entre les coûts/risques et les avantages.
 |
| 1. L'engagement du secteur privé dans la coopération au développement est-il conforme à :
	1. normes nationales pertinentes telles que les normes ESG, les normes de travail ? (Oui/Non/Non applicable car il n'existe pas de telles normes)
	2. Oui aux normes internationales ; précisez :
		* + 1. Organisation internationale du travail
				2. Principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
				3. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
				4. Principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement
	3. Others, specify:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. Le cadre de résultats de votre pays distingue-t-il les résultats de l'engagement du secteur privé pour les résultats de développement ? (Oui/Non) *Si oui, passez au point 3.5.1 et ignorez le point 3.5.2. Si non, passez au point 3.5.2.*
2. Répondez aux questions suivantes sur le cadre de résultats du pays :
3. Veuillez établir un lien vers le document : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
4. Ce document est-il mis à la disposition des partenaires du développement ? (Oui/Non)
5. Les partenaires du développement doivent-ils rendre compte de ces résultats ? (Oui/Non)
6. Mettez-vous les résultats collectés à la disposition du public ? (Oui/Non) *Si oui, lien : \_\_\_\_*
7. Les partenaires de développement partagent-ils avec vous les résultats de l'EPS dans la coopération au développement ?
 |
| 1. Existe-t-il un processus ou un mécanisme adéquat pour réfléchir aux progrès, aux résultats obtenus et/ou aux griefs reçus résultant de la gestion adaptative (changements dans la planification ou la mise en œuvre) des partenariats d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement ?
2. i) Il n'existe pas de processus ou de mécanisme de ce type
3. ii) Il existe un processus ou un mécanisme de partage des progrès et des résultats, mais pas de mécanisme de partage des griefs.
4. iii) Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats et un espace limité pour le partage des griefs qui est dominé par des groupes plus importants ou plus représentés.
5. iv) Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats et un espace adéquat pour les différentes parties prenantes (y compris les groupes plus petits et non représentés) pour le partage des griefs.
 |
| 1. Veuillez donner un exemple d'un bon cas d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement dans votre pays qui a eu lieu au cours des trois dernières années : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.
 |
|

|  |
| --- |
| 1. **La facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement (indicateur clé 4)**
 |
| 1. Comment évaluez-vous la facilité pour les différentes parties prenantes (secteur privé, syndicats et OSC) de s'engager dans des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement ?
2. Très facile
3. Facile
4. Un peu facile
5. Difficile
6. Très difficile
 |
| 1. Quels sont les principaux défis que doivent relever les différentes parties prenantes pour s'engager dans des partenariats d'éducation physique et sportive ?
2. Manque de possibilités de financement
3. Manque de confiance mutuelle
4. Manque de personnel spécialisé pouvant assurer la coordination à vos côtés.
5. Une procédure de demande longue et fastidieuse
6. Longue liste de documents exigés par les bailleurs de fonds pour la diligence raisonnable
7. Investissement élevé requis en tant que partenaire (indépendamment de leur taille ou de leur statut)
8. Vitesse d'exécution du projet
9. Absence d'analyse de rentabilité du projet
10. Le donateur ne comprend pas les affaires
11. Processus et systèmes non harmonisés entre les différents donateurs
12. Respecter les normes élevées des donateurs
13. Lourde charge de déclaration
14. Les cycles et les conditions de paiement ne tiennent pas compte des préoccupations des partenaires en matière de liquidités.
15. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. Comment les possibilités de partenariat en matière d'éducation physique et sportive pourraient-elles être rendues plus accessibles ?
2. Une communication et un dialogue clairs sur les possibilités offertes
3. Plus de possibilités de financement
4. Des procédures plus faciles à appliquer
5. Moins d'investissement requis de la part du partenaire (en fonction de la taille)
6. Plus de soutien dans l'élaboration des demandes
7. Renforcement des capacités sur la façon de faire des rapports
8. Des réponses plus rapides
9. Des informations claires sur la manière dont un projet PSE peut également être une réussite commerciale.
10. Délai plus long pour la réalisation du projet
11. Des cycles de paiement flexibles
12. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |

 |

# Annexe 2 : Questionnaire pour les partenaires de développement

|  |
| --- |
| **Questions contextuelles**1. Engagez-vous le SP dans votre CD dans ce pays (c'est-à-dire qu'au moins une entité du secteur privé fait directement partie des projets/programmes de coopération au développement) ? (Oui/Non) *Si oui, continuez avec les autres questions.*
2. Combien de projets PSE comptez-vous dans votre portefeuille actuel ?
3. Quelle proportion de vos projets de coopération au développement comprend un engagement du secteur privé ?
4. Quelles sont les modalités d'engagement du secteur privé que vous utilisez ? (Plusieurs réponses possibles)
5. Mécanisme financier :
6. Subventions
7. Prêts
8. Garanties
9. Actions
10. Obligations de développement
11. Assurance
12. Autres, précisez \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
13. Mécanisme non financier
14. Dialogue politique
15. Partage des connaissances
16. Assistance technique
17. Développement des capacités
18. Autres, précisez \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
19. Quel type de SP est impliqué dans ces projets ? (Plusieurs réponses possibles)
20. Les entreprises multinationales de votre propre pays
21. Multinationales d'autres pays
22. Grandes entreprises nationales (propriété locale)
23. PME
24. Micro entreprises
 |
| 1. **L'état des politiques sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Mesure clé 1)**
 |
| 1.1 Disposez-vous d'une stratégie, d'une politique ou d'une orientation générale similaire qui explique comment mettre en œuvre les partenariats avec le secteur privé dans vos programmes et projets de coopération au développement ? (Oui/Non) Si oui, passez à 1.1.2 ; si non, passez à 1.2.1. Pouvez-vous fournir un lien vers le(s) document(s) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. Ce document inclut-il explicitement les éléments suivants (plusieurs réponses possibles) :
	* + 1. Raison pour laquelle et dans quelles circonstances travailler avec le secteur privé.
			2. Adhérer aux stratégies nationales dans le pays d'opération
			3. Engager les parties prenantes locales, telles que les autorités gouvernementales locales, les OSC locales et les entreprises et PME locales dans le pays d'opération.
			4. Questions ou risques liés à l'aide liée en travaillant avec des entreprises internationales des pays donateurs
			5. Renforcer les capacités du secteur privé local
			6. Garantir le rapport qualité-prix
			7. Vérifier l'additionnalité afin de déterminer si les solutions du secteur privé sont les plus appropriées pour résoudre un problème de développement spécifique.
			8. Fixer des objectifs pour atteindre les populations les plus vulnérables/marginalisées en fonction du contexte du pays.
			9. Réaliser une évaluation des risques pour s'assurer que les projets PSE n'ont pas d'effets négatifs sur les groupes de parties prenantes.
			10. Évaluation de l'analyse de rentabilité des projets PSE
			11. Conception d'une stratégie de sortie dans les projets PSE
			12. Conduire un processus de diligence raisonnable pour examiner si et comment l'activité principale d'un partenaire du secteur privé proposé s'aligne sur les objectifs de développement et y contribue.
			13. Exiger la conformité aux normes nationales, telles que les normes ESG ou de travail
			14. Exiger la conformité aux normes internationales. Veuillez préciser :
* Organisation internationale du travail
* Principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
* Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
* Principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement
* Others, specify:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
1. Ce document vous aide-t-il à concevoir et à mettre en œuvre des projets PSE au niveau national ? (Oui/Non) Si non, expliquez quelles orientations supplémentaires seraient utiles : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1.2 Disposez-vous d'une politique ou d'une stratégie PSE au niveau du pays (en tant que document autonome ou dans le cadre d'une stratégie nationale globale) qui explique comment mettre en œuvre des partenariats avec le secteur privé dans vos programmes et projets de coopération au développement ? (Oui/Non) *Si oui, passez au point 1.2.1, si non, passez au point 2.** + 1. Existe-t-il en tant que document autonome ? (Oui/Non). Si oui, veuillez établir un lien : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
1. Si ce n'est pas le cas, existe-t-il une section sur l'EPS dans la stratégie nationale ou le programme de coopération d'un pays partenaire (Oui/Non) Si oui, veuillez indiquer le lien : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

1.2.2 Avez-vous impliqué/consulté le gouvernement du pays partenaire dans la conception de cette politique ou stratégie d'EPS au niveau national ?* Très impliqué par le dialogue sur la conception de la stratégie
* Une certaine implication par le biais de certaines consultations sur la conception de leur stratégie.
* Pas du tout impliqué
	+ 1. Est-il aligné sur la politique nationale de coopération au développement ou la stratégie nationale de développement du pays dans lequel vous opérez ? (Oui/Non) Si non, pourquoi ?
* Il n'existe pas de politique ou d'orientation de ce type
* La politique nationale de coopération au développement du pays partenaire ne précise pas les secteurs, les zones géographiques ou les populations.
* Votre politique globale en matière de PSE présente des intérêts différents
* Others, specify:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
	+ 1. Le document fixe-t-il les priorités de l'EPS en fonction du contexte national ? (Oui/Non) Si oui,

Est-ce qu'il fixe des priorités pour :* Secteurs
* Régions
* Groupes cibles
* Cibles pour atteindre la population la plus vulnérable/marginalisée
1. Comment ces priorités sont-elles fixées ?
* Sur la base de ses propres recherches
* Basé sur des statistiques nationales ou des résultats de recherche du gouvernement national
* Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. **Dialogue inclusif sur l'EPS dans la coopération au développement**
 |
| 1. Le partenaire de développement que vous représentez consulte-t-il ou engage-t-il un dialogue avec différentes parties prenantes concernant l'EPS dans la coopération au développement (Oui/Non). Si oui, passez à 2.1.1, sinon passez à 2.3.
2. Quelles parties prenantes sont incluses pour participer à ces consultations ou dialogue sur l'EPS dans la coopération au développement (plusieurs réponses possibles) :
	* 1. Différents services gouvernementaux
		2. Gouvernement local
		3. Autres partenaires de développement
		4. Secteur privé, précisez :
3. - Entreprises multinationales
4. - Grandes entreprises nationales
5. - PME
6. - Micro-entreprises
7. - Associations
	* 1. OSC
		2. Syndicats
		3. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
8. Utilisez-vous une modalité d'engagement innovante pour accroître l'inclusion des entités du secteur privé ayant moins de capacités, comme les micro, petites et moyennes entreprises ou le secteur informel ? (Oui/Non) Si oui, quel mécanisme innovant utilisez-vous ?
	1. Utilisation de plates-formes de réunion en ligne pour atteindre des sites éloignés
	2. Utilisation du personnel de contact local
	3. Autres, précisez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
9. Quel est l'objectif de ces consultations ou de ce dialogue sur l'EPS dans la coopération au développement (plusieurs réponses possibles) :
10. Recueillir des informations ou des commentaires sur votre politique ou votre stratégie d'éducation physique et sportive.
11. Communiquer votre politique ou stratégie d'EPS
12. Établir la confiance avec les différents groupes de parties prenantes qui peuvent être affectés par vos projets PSE.
13. Identifier les besoins des différents groupes de parties prenantes susceptibles d'être affectés par vos projets PSE
14. Répondre aux préoccupations des différents groupes de parties prenantes susceptibles d'être affectés par vos projets PSE
15. Conception de projets PSE
16. Maintenir la communication sur les projets PSE existants
17. Ces dialogues sont-ils organisés pour se dérouler dans un ordre récurrent ? (Oui/Non)
18. Existe-t-il des systèmes ou des mécanismes permettant d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de ce dialogue ? (Oui/Non)
 |
| 1. Le gouvernement national vous engage-t-il dans un dialogue sur l'EPS dans la coopération au développement ? (Oui/Non) Si oui, passez à 2.2.1, sinon passez à 2.4 :
2. Sur quels sujets ces dialogues ou consultations ont-ils porté ?
	* 1. Obtenir votre contribution à la conception de la politique ou de la stratégie d'EPS du gouvernement du pays partenaire.
		2. Conception de projets PSE
		3. Favoriser le dialogue avec les autres parties prenantes
		4. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. Sur la base des dialogues sur l'EPS dans la coopération au développement organisés par le gouvernement du pays partenaire au cours des trois dernières années, répondez aux questions suivantes sur la qualité de ces dialogues :
2. Qui a participé à ces dialogues ? Cochez les sujets abordés sous chacun d'eux (plusieurs réponses possibles) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Conception d'une politique ou d'une stratégie d'EPS | Conception du projet PSE | Résultats du projet PSE  |
| i) | Différents services gouvernementaux |  |  |  |
| ii) | Gouvernement local |  |  |  |
| iii) | Partenaires de développement |  |  |  |
| iv) | Secteur privé, précisez :* Entreprises multinationales
* Grandes entreprises nationales
* PME
* Micro-entreprises
* Associations
 |  |  |  |
| v) | OSC |  |  |  |
| vi) | Syndicats |  |  |  |
| vii) | Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |

1. La participation était-elle inclusive, en particulier celle des entités du secteur privé ayant moins de capacités, comme les micro, petites et moyennes entreprises ou le secteur informel ?
2. La participation aux dialogues récents est très limitée et sélective, normalement quelques acteurs de premier plan, associations ou grandes entreprises.
3. La participation aux dialogues récents est plus large mais encore déséquilibrée, avec une représentation plus large de certaines parties prenantes et plus limitée pour d'autres.
4. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes des différents groupes d'intérêt, bien que leur influence dans le dialogue soit inégale.
5. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes, ayant un rôle et une influence similaires dans le dialogue.
6. Dans quelle mesure ces dialogues abordent-ils les questions qui préoccupent les différentes parties prenantes ?
	1. Les différentes parties prenantes se concentrent sur des sujets de préoccupation opposés, ce qui entraîne de nouveaux conflits et limite le dialogue ou les actions de fond.
	2. Les dialogues existants abordent un mélange de préoccupations de différentes parties prenantes, bien qu'un ou plusieurs groupes de parties prenantes aient plus de poids dans la définition de l'ordre du jour.
	3. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations de différentes parties prenantes, bien que certains groupes de parties prenantes aient plus de poids dans l'établissement de l'ordre du jour.
	4. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations des différentes parties prenantes, y compris des acteurs plus petits et moins représentés, ce qui garantit que les questions les plus pertinentes figurent à l'ordre du jour.
7. Dans quelle mesure ces dialogues abordent-ils des sujets en phase avec les priorités nationales de développement de votre pays partenaire et les ODD ?
	1. Les dialogues sont très bien alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
	2. Les dialogues sont quelque peu alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
	3. Les dialogues ne sont pas bien alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
8. Ces dialogues ont-ils permis d'accroître la collaboration entre les différentes parties prenantes ?
9. En général, peu d'actions communes sont produites à la suite de ces initiatives de dialogue.
10. En général, les actions conjointes résultant des initiatives de dialogue sont limitées - bien qu'il existe quelques exemples de collaboration.
11. L'action conjointe résultant des initiatives de dialogue est mitigée - plusieurs initiatives de dialogue stimulent la collaboration conjointe, tandis que beaucoup ne sont pas encore aussi efficaces
12. L'action conjointe est substantielle, sous l'impulsion des initiatives de dialogue dans le pays.
 |
| 1. Soutenez-vous le gouvernement du pays partenaire par le biais du renforcement des capacités afin d'engager le dialogue sur l'EPS dans la coopération au développement ? (Oui/Non)
 |
| 1. **Qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement dans les pays partenaires (indicateur clé 3)**
 |
| 1. Votre portefeuille d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement produit-il les résultats les plus nécessaires ? (Oui/Non). Si non, pourquoi ?
2. Non orienté vers les secteurs prioritaires
3. Non orienté vers les régions prioritaires
4. Non orienté vers les groupes cibles prioritaires
5. Non orienté vers les plus pauvres et les plus vulnérables
6. Other reasons:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. L'engagement du secteur privé dans la coopération au développement renforce-t-il la capacité du secteur privé local ? (Oui/Non). *Si oui, précisez (plusieurs réponses possibles) :*
2. Grandes entreprises
3. PME
4. Micro-entreprises
 |
| 1. Votre portefeuille d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement conduit-il à des résultats de développement qui ne se produiraient pas autrement ? (Oui/Non) Si oui, pourquoi cela ne se produirait-il pas autrement ?
2. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement (Oui/Non) *Si oui,*
* Le secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables. (Oui/Non) *Si oui,*
* Le partenaire du secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services pour des résultats de développement. (Oui/Non*) Si oui,*
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services en faveur du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables (Oui/Non) *Si oui,*
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'est pas disposé à mettre en œuvre le projet proposé en raison de l'équilibre perçu entre les coûts/risques et les avantages.
 |
| 1. Effectuez-vous des contrôles de diligence raisonnable de tous les partenaires avant de vous engager dans des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement ? (Oui/Non)
 |
| 1. L'engagement du secteur privé dans la coopération au développement est-il conforme aux normes nationales et internationales pertinentes ? (Plusieurs réponses possibles)
2. Non
3. Oui, aux normes nationales, précisez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.
4. Oui aux normes internationales ; précisez :
* Organisation internationale du travail
* Principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
* Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
* Principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement
* Others, specify:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 3.6 Utilisez-vous un cadre de résultats pour distinguer les résultats de l'engagement du secteur privé en matière de développement ? (Oui/Non) Si oui, répondez aux questions suivantes sur le cadre de résultats :* + 1. Veuillez établir un lien vers le document : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
		2. Les indicateurs sont-ils alignés sur le cadre national de résultats du gouvernement du pays partenaire pour les résultats de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement ? (Oui/Non)
		3. Les résultats sont-ils collectés sur les résultats de développement ? (Oui/Non)
		4. Les résultats sont-ils collectés sur les résultats commerciaux ? (Oui/Non)
		5. Les partenaires du secteur privé sont-ils impliqués dans la collecte des données (oui/non) ?
		6. Partagez-vous les résultats collectés à l'aide de ce cadre avec le gouvernement du pays partenaire (oui/non) ?
		7. Mettez-vous les résultats collectés à la disposition du public ? (Oui/Non) Si oui, lien : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 3.7 Existe-t-il un processus ou un mécanisme adéquat pour réfléchir aux progrès, aux résultats obtenus et/ou aux griefs reçus résultant de la gestion adaptative (changements dans la planification ou la mise en œuvre) de votre portefeuille d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement ? 1. Il n'y a pas de tel processus ou mécanisme
2. Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats, mais pas de mécanisme pour le partage des griefs.
3. Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats et un espace limité pour le partage des griefs qui est dominé par des groupes plus grands ou plus représentés.
4. Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats et un espace adéquat pour les différentes parties prenantes (y compris les groupes plus petits et non représentés) pour le partage des griefs.
 |
| * 1. Veuillez donner un exemple d'un bon cas d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement que vous avez financé au cours des trois dernières années : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.
 |
|

|  |
| --- |
| 1. **La facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement (indicateur clé 4)**
 |
| * 1. Comment évaluez-vous la facilité pour les différentes parties prenantes (secteur privé, syndicats et OSC) de s'engager dans vos opportunités de PSE dans la coopération au développement ?
1. Très facile
2. Facile
3. Un peu facile
4. Difficile
5. Très difficile
 |
| * 1. Qu'est-ce qui rend vos opportunités d'EPS accessibles aux différents groupes de parties prenantes ?
1. Possibilités de financement multiples
2. Réputation en tant que partenaire digne de confiance
3. Une communication et un dialogue clairs sur les possibilités d'EPS
4. Processus de demande facile
5. Soutien dans l'élaboration des demandes
6. Simplification des formalités administratives pour la diligence raisonnable
7. Investissement requis par le partenaire ajusté en fonction du portefeuille de partenaires
8. Vitesse d'exécution du projet
9. Bonne compréhension des entreprises du secteur privé
10. Réponse rapide aux questions et demandes des partenaires
11. Simplification de la charge de déclaration
12. Soutien au renforcement des capacités fourni dans les rapports
13. Des cycles de paiement flexibles
14. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |

 |

# Annexe 3 : Questionnaire pour les représentants du secteur privé

|  |
| --- |
| **Questions contextuelles**Le groupe que vous représentez s'est-il engagé avec des partenaires de développement/donateurs/la communauté internationale dans la coopération au développement ? (Oui/Non) Si oui, dans quel rôle (plusieurs réponses possibles) ?1. Dans les consultations sur les projets/programmes
2. En tant que partenaires de mise en œuvre
3. En tant que bénéficiaire (par exemple, bénéficiaire de prêts de microfinance ou participant à des programmes de développement des capacités),
4. En tant que partenaire financier
 |
| 1. **L'état des politiques relatives à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Mesure clé 3)**
 |
| * 1. Avez-vous connaissance d'un cadre politique ou d'un autre document dans lequel le gouvernement définit le rôle de votre groupe (secteur privé) dans la collaboration avec les donateurs internationaux et/ou dans l'obtention de leur soutien financier ? (Oui/Non). *Si oui, pouvez-vous préciser où il se trouve* : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| * 1. Connaissez-vous des documents de politique ou de stratégie de donateurs internationaux dans lesquels ils précisent le rôle de vos groupes (secteur privé) dans la collaboration avec eux et/ou le soutien financier qu'ils leur accordent ? (Oui/Non). *Si oui, pouvez-vous préciser quels donateurs* : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| * 1. Le groupe que vous représentez a-t-il élaboré lui-même des lignes directrices sur la manière d'engager le secteur privé dans les coopérations de développement ? (Oui/Non)
 |
| 1. **Dialogue inclusif sur l'EPS dans la coopération au développement (Mesure clé 3)**
 |
| 2.1 Des donateurs internationaux ou des agences de développement actifs dans votre pays ont-ils demandé la contribution de votre groupe pour élaborer leur stratégie dans laquelle le secteur privé peut jouer un rôle ? (Oui/Non) Si oui, précisez quels donateurs : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| * 1. Des donateurs internationaux ou des agences de développement actifs dans votre pays ont-ils demandé la contribution de votre groupe pour concevoir des projets dans lesquels le secteur privé peut jouer un rôle ? (Oui/Non) Si oui, précisez de quels donateurs il s'agit : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| * 1. Votre groupe a-t-il été invité par le gouvernement à participer à un dialogue ou à une consultation sur le rôle que devrait jouer le secteur privé dans la coopération au développement ? (Oui/Non). *Si oui, passez à 2.3.1, sinon passez à 3.*
1. Ces dialogues ont-ils lieu de manière récurrente (au moins une fois par an) ? (Oui/Non).
2. Savez-vous si le gouvernement assure le suivi et la mise en œuvre des recommandations de ce dialogue ? (Oui/Non)
 |
| 1. Sur la base de votre expérience de participation à de tels dialogues ou consultations organisés par le gouvernement au cours des trois dernières années, répondez aux questions suivantes sur la qualité de ces dialogues :
2. Qui a participé à ces dialogues ; quels sujets ont été abordés ? (Plusieurs réponses possibles) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Conception d'une politique ou d'une stratégie d'EPS | Conception du projet PSE | Résultats du projet PSE  |
| i) | Différents services gouvernementaux |  |  |  |
| ii) | Gouvernement local |  |  |  |
| iii) | Partenaires de développement |  |  |  |
| iv) | Secteur privé, précisez :* Entreprises multinationales
* Grandes entreprises nationales
* PME
* Micro-entreprises
* Associations
 |  |  |  |
| v) | OSC |  |  |  |
| vi) | Syndicats |  |  |  |
| vii) | Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |

1. La participation était-elle inclusive, en particulier celle des entités du secteur privé ayant moins de capacités, comme les micro, petites et moyennes entreprises ou le secteur informel ?
2. La participation aux dialogues récents est très limitée et sélective, normalement quelques acteurs de premier plan, associations ou grandes entreprises.
3. La participation aux dialogues récents est plus large mais encore déséquilibrée, avec une représentation plus large de certaines parties prenantes et plus limitée pour d'autres.
4. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes des différents groupes d'intérêt, bien que leur influence dans le dialogue soit inégale.
5. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes, qui auront un rôle et une influence similaires dans le dialogue.
6. Dans quelle mesure ces dialogues abordent-ils les questions qui préoccupent les différentes parties prenantes ?
7. Les différentes parties prenantes se concentrent sur des sujets de préoccupation opposés, ce qui entraîne de nouveaux conflits et limite le dialogue ou les actions de fond.
8. Les dialogues existants abordent un mélange de préoccupations de différentes parties prenantes, bien qu'un ou plusieurs groupes de parties prenantes aient plus de poids dans la définition de l'ordre du jour.
9. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations de différentes parties prenantes, bien que certains groupes de parties prenantes aient plus de poids dans l'établissement de l'ordre du jour.
10. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations des différentes parties prenantes, y compris des acteurs plus petits et moins représentés, ce qui garantit que les questions les plus pertinentes figurent à l'ordre du jour.
11. Dans quelle mesure ces dialogues ont-ils abordé des sujets alignés sur les priorités nationales de développement de votre pays partenaire et sur les ODD ?
12. Les dialogues sont très bien alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
13. Les dialogues sont quelque peu alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
14. Les dialogues ne sont pas bien alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
15. Ces dialogues ont-ils permis d'accroître la collaboration entre les différentes parties prenantes ?
16. En général, peu d'actions communes sont produites à la suite de ces initiatives de dialogue.
17. En général, les actions conjointes résultant des initiatives de dialogue sont limitées - bien qu'il existe quelques exemples de collaboration naissante.
18. L'action conjointe résultant des initiatives de dialogue est mitigée - plusieurs initiatives de dialogue sont à l'origine d'une collaboration conjointe, tandis que beaucoup ne sont pas encore aussi efficaces.
19. L'action conjointe augmente progressivement, sous l'impulsion des initiatives de dialogue dans le pays.
 |
| 1. **Qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (indicateur clé 3) :** (*Ne répondez que si un ou plusieurs membres du groupe que vous représentez a été impliqué dans le PSE en tant qu'exécutant ou financeur de projet)*
 |
| * 1. Les projets d'engagement du secteur privé financés par des donateurs internationaux aident-ils à renforcer les capacités du secteur privé local ? (Oui/Non). Si oui, précisez (plusieurs réponses possibles) :
1. Grandes entreprises
2. PME
3. Micro-entreprises
 |
| * 1. En l'absence de financement des donateurs pour les initiatives d'engagement du secteur privé, les mêmes acteurs du secteur privé obtiendraient-ils des résultats similaires ? (Oui/Non) Si non, pourquoi cela ne se produirait-il pas autrement :
1. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables. (Oui/Non) Si oui,
* Le partenaire du secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services pour des résultats de développement. (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services en faveur du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'est pas disposé à mettre en œuvre le projet proposé en raison de l'équilibre perçu entre les coûts/risques et les avantages.
 |
| * 1. Les donateurs partagent-ils avec le partenaire du secteur privé des conseils sur la mesure et la communication des résultats ? (Oui/Non) Si oui, répondez aux questions suivantes sur le cadre de résultats :
1. Des conseils sur la manière de mesurer l'impact au niveau du bénéficiaire ? (Oui/Non)
2. Conseils sur la façon de mesurer l'impact pour les entreprises du secteur privé impliquées dans l'engagement (par exemple, si l'initiative est rentable, prévoir les revenus futurs) (Oui/Non)
3. Le partenaire du secteur privé a-t-il été impliqué dans la mesure des résultats ? (Oui/Non
4. Les résultats du projet ont-ils été partagés avec le partenaire du secteur privé ? (Oui/Non)
 |
| * 1. Existe-t-il un processus ou un mécanisme permettant de réfléchir aux progrès, aux résultats obtenus et/ou aux griefs reçus dans le cadre de partenariats avec le secteur privé financés par des donateurs (Oui/Non) ?
 |
| * 1. Pouvez-vous donner un exemple d'un bon cas où le secteur privé a reçu un soutien financier d'un ou plusieurs donateurs internationaux : Oui/Non Si oui, donnez l'exemple:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. **La facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement (Mesure clé 4)**
 |
| *Ne répondez que si le groupe que vous représentez a été impliqué dans un ou plusieurs projets PSE en tant qu'exécutant ou financeur du projet :** 1. Si vous vous êtes engagé/partagé avec des partenaires de développement/donateurs dans des projets de coopération au développement qui impliquent des fonds publics/APO, comment évaluez-vous la facilité/efficacité de ce partenariat ?
1. N/A
2. Très facile
3. Facile
4. Un peu facile
5. Difficile
6. Très difficile
 |
| * 1. D'après l'expérience de vos groupes, quels sont les principaux défis à relever pour s'engager dans des partenariats d'EPS ?
1. Manque de communication et de dialogue clairs sur les opportunités disponibles
2. Manque de possibilités de financement
3. Manque de confiance mutuelle
4. Manque de personnel spécialisé pouvant assurer la coordination à vos côtés.
5. Une procédure de demande longue et fastidieuse
6. Longue liste de documents exigés par les bailleurs de fonds pour la diligence raisonnable
7. Investissement élevé requis en tant que partenaire (indépendamment de leur taille ou de leur statut)
8. Vitesse d'exécution du projet
9. Absence d'analyse de rentabilité du projet
10. Le donateur ne comprend pas les affaires
11. Processus et systèmes non harmonisés entre les différents donateurs
12. Respecter les normes élevées des donateurs
13. Lourde charge de déclaration
14. Les cycles et les conditions de paiement ne tiennent pas compte des préoccupations des partenaires en matière de liquidités.
15. Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| * 1. Comment les possibilités de partenariat en matière d'EPS pourraient-elles être rendues plus accessibles à votre groupe ?
1. Une communication et un dialogue clairs sur les possibilités offertes
2. Plus de possibilités de financement
3. Des procédures plus faciles à appliquer
4. Moins d'investissement requis de la part du partenaire (en fonction de la taille)
5. Plus de soutien dans l'élaboration des demandes
6. Renforcement des capacités sur la façon de faire des rapports
7. Des réponses plus rapides
8. Des informations claires sur la manière dont un projet PSE peut également être une réussite commerciale.
9. Délai plus long pour la réalisation du projet
10. Des cycles de paiement flexibles
11. Autres : \_\_\_\_\_\_
 |

# Annexe 4 : Questionnaire pour les syndicats

|  |
| --- |
| **Questions contextuelles**Le groupe que vous représentez s'est-il engagé avec des partenaires de développement/donateurs/la communauté internationale dans l'EPS dans la coopération au développement ? (Oui/Non). Si oui, dans quel rôle (plusieurs réponses possibles) ?1. Dans les consultations du projet/programme (Oui/Non)
2. En tant que partenaires de mise en œuvre (oui/non)
3. En tant que bénéficiaire (par exemple, des membres d'un syndicat ont participé à un programme de développement des compétences) (Oui/Non)
4. En tant qu'observateur/chien de garde (Oui/Non)
 |
| 1. **L'état des politiques sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Mesure clé 1)**
 |
| * 1. Avez-vous connaissance d'un cadre politique ou d'un autre document dans lequel le gouvernement décrit le rôle des syndicats dans la coopération nationale au développement ? (Oui/Non). Si oui, pouvez-vous préciser où il se trouve : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. 1.2 Connaissez-vous des documents de politique ou de stratégie de donateurs internationaux dans lesquels ils précisent le rôle du secteur privé dans la collaboration avec eux et/ou dans l'obtention de leur soutien financier ? (Oui/Non). Si oui, pouvez-vous préciser quels donateurs : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. **Dialogue inclusif sur l'EPS dans la coopération au développement (Mesure clé 2)**
 |
| 1. Les donateurs internationaux ou les agences de développement qui sont actifs dans votre pays ont-ils demandé la contribution des syndicats dans la conception de leur stratégie où le secteur privé peut jouer un rôle ? (Oui/Non) Si oui, précisez quels donateurs : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. Des donateurs internationaux ou des agences de développement actifs dans votre pays ont-ils demandé la contribution des syndicats pour concevoir des projets dans lesquels le secteur privé peut jouer un rôle ? (Oui/Non) Si oui, précisez quels donateurs : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. Les syndicats ont-ils été invités par le gouvernement à participer à un dialogue ou à une consultation sur le rôle que devrait jouer le secteur privé dans la coopération au développement ? (Oui/Non). *Si oui, passez à 2.3.1, sinon passez à 3.*
2. Ces dialogues ont-ils lieu de manière récurrente (au moins une fois par an) ? (Oui/Non).
3. Savez-vous si le gouvernement assure le suivi et la mise en œuvre des recommandations de ce dialogue ? (Oui/Non)
 |
| 1. Sur la base de votre expérience de participation à de tels dialogues ou consultations organisés par le gouvernement au cours des trois dernières années, répondez aux questions suivantes sur la qualité de ces dialogues :

2.4.1 Qui a participé à ces dialogues ? Quels sujets ont été abordés ? (Plusieurs réponses possibles) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Conception d'une politique ou d'une stratégie d'EPS | Conception du projet PSE | Résultats du projet PSE  |
| i) | Différents services gouvernementaux |  |  |  |
| ii) | Gouvernement local |  |  |  |
| iii) | Partenaires de développement |  |  |  |
| iv) | Secteur privé, précisez :* Entreprises multinationales
* Grandes entreprises nationales
* PME
* Micro-entreprises
* Associations
 |  |  |  |
| v) | OSC |  |  |  |
| vi) | Syndicats |  |  |  |
| vii) | Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |

* + 1. La participation était-elle inclusive, en particulier celle des entités du secteur privé ayant moins de capacités, comme les micro, petites et moyennes entreprises ou le secteur informel ?
1. La participation aux dialogues récents est très limitée et sélective, normalement quelques acteurs de premier plan, associations ou grandes entreprises.
2. La participation aux dialogues récents est plus large mais encore déséquilibrée, avec une représentation plus large de certaines parties prenantes et plus limitée pour d'autres.
3. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes des différents groupes d'intérêt, bien que leur influence dans le dialogue soit inégale.
4. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes, qui auront un rôle et une influence similaires dans le dialogue.
	* 1. Dans quelle mesure ces dialogues abordent-ils les questions qui préoccupent les différentes parties prenantes ?
5. Les différentes parties prenantes se concentrent sur des sujets de préoccupation opposés, ce qui entraîne de nouveaux conflits et limite le dialogue ou les actions de fond.
6. Les dialogues existants abordent un mélange de préoccupations de différentes parties prenantes, bien qu'un ou plusieurs groupes de parties prenantes aient plus de poids dans la définition de l'ordre du jour.
7. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations de différentes parties prenantes, bien que certains groupes de parties prenantes aient plus de poids dans l'établissement de l'ordre du jour.
8. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations des différentes parties prenantes, y compris des acteurs plus petits et moins représentés, ce qui garantit que les questions les plus pertinentes figurent à l'ordre du jour.

2.4.4 Dans quelle mesure ces dialogues ont-ils abordé des sujets alignés sur les priorités nationales de développement et les ODD ?1. Les dialogues sont très bien alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
2. Les dialogues sont quelque peu alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
3. Les dialogues ne sont pas bien alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.

2.4.5 Ces dialogues ont-ils permis d'accroître la collaboration entre les différentes parties prenantes ?1. En général, ces initiatives de dialogue ne débouchent que sur peu d'actions communes.
2. En général, les actions conjointes résultant des initiatives de dialogue sont limitées - bien qu'il existe quelques exemples de collaboration naissante.
3. L'action conjointe résultant des initiatives de dialogue est mitigée - plusieurs initiatives de dialogue sont à l'origine d'une collaboration conjointe, tandis que beaucoup ne sont pas encore aussi efficaces.
4. L'action conjointe augmente progressivement, sous l'impulsion des initiatives de dialogue dans le pays.
 |
| 1. **Qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Mesure clé 3)** *(Répondez uniquement si un ou plusieurs membres du groupe que vous représentez ont observé ou ont été impliqués dans des initiatives d'engagement du secteur privé)*
 |
| 1. L'engagement du secteur privé dans votre pays produit-il les résultats les plus nécessaires ? (Oui/Non). Si non, pourquoi ?
2. Non orienté vers les secteurs prioritaires
3. Non orienté vers les régions prioritaires
4. Non orienté vers les groupes cibles prioritaires
5. Non orienté vers les plus pauvres et les plus vulnérables
6. Other reasons:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. L'engagement du secteur privé dans la coopération au développement contribue-t-il à renforcer la capacité du secteur privé local ? (Oui/Non). Si oui, précisez (plusieurs réponses possibles) :
2. Grandes entreprises
3. PME
4. Micro-entreprises
 |
| 1. En l'absence de financement des donateurs pour les initiatives d'engagement du secteur privé, les mêmes acteurs du secteur privé obtiendraient-ils des résultats similaires ? (Oui/Non) Si non, pourquoi cela ne se produirait-il pas autrement :
2. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables. (Oui/Non) Si oui,
* Le partenaire du secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services pour des résultats de développement. (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services en faveur du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'est pas disposé à mettre en œuvre le projet proposé en raison de l'équilibre perçu entre les coûts/risques et les avantages.
 |
| 1. Les résultats de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement sont-ils mis à la disposition du public ? (Oui/Non) Si oui, répondez aux questions suivantes sur le cadre de résultats :
2. Les résultats sont partagés par le gouvernement (Oui/Non) Si oui, pouvez-vous lier le document : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. Les résultats sont partagés par certains donateurs internationaux (Oui/Non) Si oui, pouvez-vous préciser lesquels:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
4. Les résultats sont partagés par des initiatives spécifiques de l'EPS (Oui/Non) Si oui, pouvez-vous partager un lien:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
5. Veuillez établir un lien vers le document : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 3.5 Existe-t-il un processus ou un mécanisme adéquat pour réfléchir aux progrès, aux résultats obtenus et/ou aux griefs reçus résultant de la gestion adaptative (changements dans la planification ou la mise en œuvre) des initiatives d'engagement du secteur privé ? 1. Il n'y a pas de tel processus ou mécanisme
2. Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats, mais pas de mécanisme pour le partage des griefs.
3. Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats et un espace limité pour le partage des griefs qui est dominé par des groupes plus grands ou plus représentés.
4. Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats et un espace adéquat pour les différentes parties prenantes (y compris les groupes plus petits et non représentés) pour le partage des griefs.
 |
| * 1. Pouvez-vous donner un exemple d'un bon cas d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement : Oui/Non Si oui, donnez cet exemple : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. **La facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement (indicateur clé 4)**
 |
| *Ne répondez que si le groupe que vous représentez a été impliqué dans un ou plusieurs projets PSE en tant qu'exécutant ou financeur du projet :** 1. Si vous vous êtes engagé/partagé avec des partenaires de développement/donateurs dans des projets de coopération au développement qui impliquent des fonds publics/APO, comment évaluez-vous la facilité/efficacité de ce partenariat ?
1. N/A
2. Très facile
3. Facile
4. Un peu facile
5. Difficile
6. Très difficile
 |
| * 1. D'après l'expérience de vos groupes, quels sont les principaux défis à relever pour s'engager dans des partenariats d'EPS ?
1. Manque de possibilités de financement
2. Manque de confiance mutuelle
3. Manque de personnel spécialisé pouvant assurer la coordination à vos côtés.
4. Une procédure de demande longue et fastidieuse
5. Longue liste de documents exigés par les bailleurs de fonds pour la diligence raisonnable
6. Investissement élevé requis en tant que partenaire (indépendamment de leur taille ou de leur statut)
7. Vitesse d'exécution du projet
8. Absence d'analyse de rentabilité du projet
9. Le donateur ne comprend pas les affaires
10. Processus et systèmes non harmonisés entre les différents donateurs
11. Respecter les normes élevées des donateurs
12. Lourde charge de déclaration
13. Les cycles et les conditions de paiement ne tiennent pas compte des préoccupations des partenaires en matière de liquidités.
14. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| * 1. Comment les possibilités de partenariat en matière d'éducation physique et sportive pourraient-elles être rendues plus accessibles au groupe que vous représentez ?
1. Une communication et un dialogue clairs sur les possibilités offertes
2. Plus de possibilités de financement
3. Des procédures plus faciles à appliquer
4. Moins d'investissement requis de la part du partenaire (en fonction de la taille)
5. Plus de soutien dans l'élaboration des demandes
6. Renforcement des capacités sur la façon de faire des rapports
7. Des réponses plus rapides
8. Des informations claires sur la manière dont un projet PSE peut également être une réussite commerciale.
9. Délai plus long pour la réalisation du projet
10. Des cycles de paiement flexibles
11. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |

# Annexe 5 : Questionnaire pour les OSC

|  |
| --- |
| **Questions contextuelles**Le groupe que vous représentez s'est-il engagé auprès de partenaires de développement/donateurs/la communauté internationale pour l'EPS dans la coopération au développement ? (Oui/Non) Si oui, dans quel rôle (plusieurs réponses possibles) ?1. Consultations sur les projets/programmes (Oui/Non)
2. En tant qu'exécutant (Oui/Non)
3. En tant qu'observateur/chien de garde (Oui/Non),
 |
| 1. **L'état des politiques relatives à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Mesure clé 1)**
 |
| * 1. Avez-vous connaissance d'un cadre politique ou d'un autre document dans lequel le gouvernement décrit le(s) rôle(s) des OSC dans la coopération nationale au développement ? (Oui/Non). Si oui, pouvez-vous préciser où il se trouve : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| * 1. Connaissez-vous des documents de politique ou de stratégie de donateurs internationaux dans lesquels ils précisent comment mettre en œuvre des partenariats avec le secteur privé dans vos programmes et projets de coopération au développement dans ce pays ? (Oui/Non). Si oui, pouvez-vous préciser quels sont les donateurs:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 1. **Dialogue inclusif sur l'EPS dans la coopération au développement (Mesure clé 2)**
 |
| * 1. Des donateurs internationaux ou des agences de développement actifs dans votre pays ont-ils demandé la contribution des OSC dans l'élaboration de leur stratégie pour l'EPS dans la coopération au développement ? (Oui/Non) Si oui, précisez quels donateurs : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| * 1. Des donateurs internationaux ou des agences de développement actifs dans votre pays ont-ils demandé la contribution des OSC pour la conception de projets d'EPS ? (Oui/Non) Si oui, précisez quels donateurs : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| * 1. Les OSC ont-elles été invitées par le gouvernement à un dialogue ou une consultation sur l'EPS dans la coopération au développement ? (Oui/Non). Si oui, passez à 2.3.1, sinon passez à 3.
1. Ces dialogues ont-ils lieu de manière récurrente (au moins une fois par an) ? (Oui/Non).
2. Savez-vous si le gouvernement assure le suivi et la mise en œuvre des recommandations de ce dialogue ? (Oui/Non)
 |
| * 1. Sur la base de votre expérience de participation à de tels dialogues ou consultations organisés par le gouvernement au cours des trois dernières années, répondez aux questions suivantes sur la qualité de ces dialogues :
		1. Qui a participé à ces dialogues ? Quels sujets ont été abordés ? (Plusieurs réponses possibles) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Conception d'une politique ou d'une stratégie d'EPS | Conception du projet PSE | Résultats du projet PSE  |
| i) | Différents services gouvernementaux |  |  |  |
| ii) | Gouvernement local |  |  |  |
| iii) | Partenaires de développement |  |  |  |
| iv) | Secteur privé, précisez :* Entreprises multinationales
* Grandes entreprises nationales
* PME
* Micro-entreprises
* Associations
 |  |  |  |
| v) | OSC |  |  |  |
| vi) | Syndicats |  |  |  |
| vii) | Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |

* + 1. La participation était-elle inclusive, en particulier celle des entités du secteur privé ayant moins de capacités, comme les micro, petites et moyennes entreprises ou le secteur informel ?
1. La participation aux dialogues récents est très limitée et sélective, normalement quelques acteurs de premier plan, associations ou grandes entreprises.
2. La participation aux dialogues récents est plus large mais encore déséquilibrée, avec une représentation plus large de certaines parties prenantes et plus limitée pour d'autres.
3. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes des différents groupes d'intérêt, bien que leur influence dans le dialogue soit inégale.
4. La participation inclut généralement les parties prenantes les plus pertinentes, qui auront un rôle et une influence similaires dans le dialogue.
	* 1. Dans quelle mesure ces dialogues abordent-ils les questions qui préoccupent les différentes parties prenantes ?
5. Les différentes parties prenantes se concentrent sur des sujets de préoccupation opposés, ce qui entraîne de nouveaux conflits et limite le dialogue ou les actions de fond.
6. Les dialogues existants abordent un mélange de préoccupations de différentes parties prenantes, bien qu'un ou plusieurs groupes de parties prenantes aient plus de poids dans la définition de l'ordre du jour.
7. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations de différentes parties prenantes, bien que certains groupes de parties prenantes aient plus de poids dans l'établissement de l'ordre du jour.
8. Les dialogues existants abordent un mélange équilibré de préoccupations des différentes parties prenantes, y compris des acteurs plus petits et moins représentés, ce qui garantit que les questions les plus pertinentes figurent à l'ordre du jour.

 2.4.4 Dans quelle mesure ces dialogues ont-ils abordé des sujets alignés sur les priorités nationales de développement de votre pays partenaire et sur les ODD ?1. Les dialogues sont très bien alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
2. Les dialogues sont quelque peu alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
3. Les dialogues ne sont pas bien alignés sur les priorités de développement nationales et les ODD.
	* 1. Ces dialogues ont-ils permis d'accroître la collaboration entre les différentes parties prenantes ?
4. En général, peu d'actions communes sont produites à la suite de ces initiatives de dialogue.
5. En général, les actions conjointes résultant des initiatives de dialogue sont limitées - bien qu'il existe quelques exemples de collaboration naissante.
6. L'action conjointe résultant des initiatives de dialogue est mitigée - plusieurs initiatives de dialogue sont à l'origine d'une collaboration conjointe, tandis que beaucoup ne sont pas encore aussi efficaces.
7. L'action conjointe augmente progressivement, sous l'impulsion des initiatives de dialogue dans le pays.
 |
| 1. **Qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Mesure clé 3)** *(Répondez uniquement si un ou plusieurs membres du groupe que vous représentez ont observé ou ont été impliqués dans des initiatives d'engagement du secteur privé)*
 |
| 3.1 L'engagement du secteur privé dans votre pays produit-il les résultats les plus nécessaires ? (Oui/Non). Si non, pourquoi ?1. Non orienté vers les secteurs prioritaires
2. Non orienté vers les régions prioritaires
3. Non orienté vers les groupes cibles prioritaires
4. Non orienté vers les plus pauvres et les plus vulnérables
5. Other reasons:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 3.2 L'engagement du secteur privé dans la coopération au développement contribue-t-il à renforcer la capacité du secteur privé local ? (Oui/Non). Si oui, précisez (plusieurs réponses possibles) :1. Grandes entreprises
2. PME
3. Micro-entreprises
 |
| 3.3 En l'absence de financement des donateurs pour les initiatives d'engagement du secteur privé, les mêmes acteurs du secteur privé obtiendraient-ils des résultats similaires ? (Oui/Non) Si non, pourquoi cela ne se produirait-il pas autrement :1. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé ne dispose pas de fonds suffisants pour fabriquer/livrer des produits et/ou des services (dans un délai raisonnable) pertinents pour les résultats du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables. (Oui/Non) Si oui,
* Le partenaire du secteur privé peut-il obtenir des financements sur les marchés de capitaux privés locaux ou internationaux avec des conditions ou des quantités similaires ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services pour des résultats de développement. (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'a pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour fabriquer/fournir des produits et/ou des services en faveur du développement, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables (Oui/Non) Si oui,
* Le secteur privé peut-il obtenir des services de conseil de qualité similaire sur une base commerciale ? (Oui/Non)
1. Le secteur privé n'est pas disposé à mettre en œuvre le projet proposé en raison de l'équilibre perçu entre les coûts/risques et les avantages.
 |
| 3.4 Les résultats de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement sont-ils rendus publics ? (Oui/Non) Si oui, répondez aux questions suivantes sur le cadre de résultats :1. Les résultats sont partagés par le gouvernement (Oui/Non) Si oui, pouvez-vous lier le document : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. Les résultats sont partagés par certains donateurs internationaux (Oui/Non) Si oui, pouvez-vous préciser lesquels:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. Les résultats sont partagés par des initiatives spécifiques de l'EPS (Oui/Non) Si oui, pouvez-vous partager un lien:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| 3.5 Existe-t-il un processus ou un mécanisme adéquat pour réfléchir aux progrès, aux résultats obtenus et/ou aux griefs reçus résultant de la gestion adaptative (changements dans la planification ou la mise en œuvre) des initiatives d'engagement du secteur privé ? 1. Il n'y a pas de tel processus ou mécanisme
2. Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats, mais pas de mécanisme pour le partage des griefs.
3. Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats et un espace limité pour le partage des griefs qui est dominé par des groupes plus grands ou plus représentés.
4. Il existe un processus ou un mécanisme pour partager les progrès et les résultats et un espace adéquat pour les différentes parties prenantes (y compris les groupes plus petits et non représentés) pour le partage des griefs.
 |
| 3.6 Pouvez-vous donner un exemple d'un bon cas d'engagement du secteur privé dans la coopération au développement ? Oui/Non Si oui, donnez cet exemple : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 1. **La facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé par le biais de la coopération au développement (indicateur clé 4)**
 |
| *Ne répondez que si le groupe que vous représentez a été impliqué dans un ou plusieurs projets PSE en tant qu'exécutant ou financeur du projet :** 1. Si vous vous êtes engagé/partagé avec des partenaires de développement/donateurs dans des projets de coopération au développement qui impliquent des fonds publics/APO, comment évaluez-vous la facilité/efficacité de ce partenariat ?
1. N/A
2. Très facile
3. Facile
4. Un peu facile
5. Difficile
6. Très difficile
 |
| * 1. D'après l'expérience de vos groupes, quels sont les principaux défis à relever pour s'engager dans des partenariats d'EPS ?
1. Manque de possibilités de financement
2. Manque de confiance mutuelle
3. Manque de personnel spécialisé pouvant assurer la coordination à vos côtés.
4. Une procédure de demande longue et fastidieuse
5. Longue liste de documents exigés par les bailleurs de fonds pour la diligence raisonnable
6. Investissement élevé requis en tant que partenaire (indépendamment de leur taille ou de leur statut)
7. Vitesse d'exécution du projet
8. Absence d'analyse de rentabilité du projet
9. Le donateur ne comprend pas les affaires
10. Processus et systèmes non harmonisés entre les différents donateurs
11. Respecter les normes élevées des donateurs
12. Lourde charge de déclaration
13. Les cycles et les conditions de paiement ne tiennent pas compte des préoccupations des partenaires en matière de liquidités.
14. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |
| * 1. Comment les possibilités de partenariat en matière d'EPS pourraient-elles être rendues plus accessibles à votre groupe ?
1. Une communication et un dialogue clairs sur les possibilités offertes
2. Plus de possibilités de financement
3. Des procédures plus faciles à appliquer
4. Moins d'investissement requis de la part du partenaire (en fonction de la taille)
5. Plus de soutien dans l'élaboration des demandes
6. Renforcement des capacités sur la façon de faire des rapports
7. Des réponses plus rapides
8. Des informations claires sur la manière dont un projet PSE peut également être une réussite commerciale.
9. Délai plus long pour la réalisation du projet
10. Des cycles de paiement flexibles
11. Others:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
 |

# Annexe 6 : Vue d'ensemble des engagements liés à l'engagement du secteur privé dans le document de résultats de Nairobi (NOD) du GPEDC.

Les Principes de Kampala (PK) ont été élaborés en réponse au [Document final de Nairobi (NOD](https://www.effectivecooperation.org/content/nairobi-outcome-document)) du Partenariat mondial de [2016](https://www.effectivecooperation.org/content/nairobi-outcome-document), qui appelait à "libérer le potentiel de la coopération au développement pour attirer les investissements privés inclusifs [en fixant] des engagements clairs en matière d'efficacité lorsque la communauté du développement s'engage dans des partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur des affaires". Le NOD inclut en outre les engagements suivants concernant le rôle et la coopération du/avec le secteur privé.

**Engagements généraux :**

1. Accorder une grande importance à la poursuite du développement durable par le secteur des entreprises.
2. Promouvoir des partenariats de développement inclusifs en garantissant un environnement favorable à tous les partenaires, y compris le secteur des affaires, et soutenir les plateformes de collaboration au niveau national.
3. Favoriser un environnement politique propice au secteur des entreprises afin de soutenir des pratiques commerciales responsables, inclusives et durables, et soutenir un dialogue structuré et un partenariat pour promouvoir ces approches.
4. Renforcer la transparence et la responsabilité en aidant le secteur des entreprises à adopter des systèmes de gestion transparents et responsables des fonds publics et privés, et à rendre compte des impacts sociaux, environnementaux et économiques de sa chaîne de valeur.
5. Considérer le défi de ne laisser personne de côté comme une opportunité pour le capital privé d'accroître la prospérité et d'augmenter les recettes publiques, de faire baisser le coût de l'accès aux biens et aux services, et de promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, y compris par le biais de l'économie numérique.
6. Promouvoir le dialogue et le partenariat entre le gouvernement et le secteur des affaires, et reconnaître l'importance de la collaboration pour créer un environnement favorable aux secteurs formels et informels des affaires dans tous les pays.
7. Débloquer des financements supplémentaires grâce à des financements mixtes ou groupés et à l'atténuation des risques, notamment pour les infrastructures et autres investissements qui soutiennent le développement du secteur privé.

**Engagements spécifiques dans le cadre des quatre** [**principes**](https://www.effectivecooperation.org/landing-page/effectiveness-principles) **généraux** [**d'efficacité du**](https://www.effectivecooperation.org/landing-page/effectiveness-principles) **partenariat mondial :**

Principe 1 : **Appropriation par le pays**

* Les pays partenaires qui reçoivent un soutien s'engagent à entamer un dialogue social avec le secteur des entreprises et les syndicats afin d'accroître leur rôle dans le développement durable.
* les gouvernements locaux pour renforcer la relation entre les citoyens et le gouvernement, le secteur des affaires et les autres parties prenantes, et assurer la localisation des ODD et de l'Agenda 2030.
* Le secteur des entreprises et la philanthropie travaillent ensemble pour aligner leur engagement sur les stratégies et les plans de développement nationaux des pays partenaires bénéficiant d'un soutien, et sur l'Agenda 2030 afin de maximiser la valeur commerciale et sociétale.

Principe 2 : **Se concentrer sur les résultats**

Le secteur des entreprises s'engage à :

* Mettre les compétences commerciales de base au service du développement durable, par exemple par la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'engagement des clients et la conception et la livraison des produits.
* Mettre en place des systèmes de rapport et de responsabilisation sur les impacts environnementaux, économiques et sociaux de leurs efforts, en particulier sur la génération du plein emploi productif et du travail décent pour tous.
* Collaborer avec les homologues nationaux pour innover dans des domaines tels que la prestation de services, par exemple en numérisant les infrastructures de prestation de services et les produits destinés à des segments de marché inexploités.
* Contribuer à la sensibilisation de l'industrie aux avantages commerciaux et sociétaux des modèles et pratiques commerciaux socialement inclusifs et écologiquement durables.

Principe 3 : Partenariats inclusifs

Les pays partenaires qui reçoivent un soutien s'engagent à :

* Favoriser des environnements politiques favorables pour et avec les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises nationales ; et travailler à améliorer l'équité, la transparence, l'efficience et l'efficacité de nos systèmes fiscaux.
* Promouvoir les partenariats public-privé pour un travail décent pour les femmes, les migrants, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables travaillant dans le secteur informel.
* Reconnaître l'importance du dialogue social dans l'instauration de la confiance qui conduit à la "licence sociale", et son utilité pour informer la stratégie des entreprises dans le cadre général des objectifs nationaux en matière d'ODD.

Les partenaires du développement qui apportent leur soutien s'engagent à :

1. S'engager auprès du secteur des entreprises par le biais du dialogue social et de partenariats avec les syndicats pour soutenir des pratiques commerciales socialement inclusives et écologiquement durables, y compris et au-delà de la responsabilité sociale des entreprises et de l'autonomisation économique des femmes.
2. Contribuer à l'instauration de la confiance, par exemple par le biais de pratiques de divulgation et de transparence de la part des entreprises multinationales dans les pays d'origine et de destination, et conformément au droit national et international.
3. Encourager toutes les entreprises, y compris les multinationales, à payer des impôts aux gouvernements des pays où l'activité économique a lieu et où la valeur est créée, conformément aux lois et politiques nationales et internationales.
4. Continuer à modifier les incitations, les politiques et les procédures institutionnelles afin d'intensifier l'engagement avec le secteur des entreprises.

**Principe 4 : Transparence et responsabilité**

Le secteur des entreprises s'emploiera à :

1. Soutenir des principes et des engagements efficaces en matière de coopération au développement.
2. Devenir de plus en plus transparents et réceptifs à toutes les couches de la société dans les pays où ils opèrent, conformément aux normes du travail de l'Organisation internationale du travail, aux principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
3. Faire preuve de diligence raisonnable dans toute sa chaîne de valeur, en devenant de plus en plus transparent sur ses opérations, en respectant la liberté d'association et de négociation collective et en s'engageant dans le dialogue social.
4. Investir davantage dans la comptabilisation des impacts sociaux, environnementaux et économiques de ses chaînes de valeur, notamment pour le parlement, les régulateurs, les autorités locales, les travailleurs, la société civile, les consommateurs et les actionnaires.

Collaborer à la mise en place de systèmes de gestion transparents et responsables pour les fonds publics et privés utilisés dans le cadre d'accords public-privé.

# Annexe 7 : L'élaboration des principes de Kampala

[L'engagement du secteur privé (PSE) par le biais de la coopération au développement](https://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Inventory-1-Private-Sector-Engagement-Terminology-and-Typology.pdf) a pour but de tirer parti du potentiel d'innovation du secteur privé et des financements supplémentaires qu'il apporte. Il vise à atteindre les objectifs de développement tout en reconnaissant la nécessité d'un retour financier pour le secteur privé.

Différents partenaires ont mis en évidence un certain nombre de défis liés à l'engagement du secteur privé dans le cadre de la coopération au développement. Il s'agit notamment d'un manque potentiel de garanties sur l'utilisation des ressources publiques, d'une attention insuffisante aux résultats concrets (en particulier au profit des personnes les plus en retard) et d'une transparence, d'une responsabilité et d'une évaluation limitées des projets PSE (pour des informations plus détaillées, voir le document thématique PSE [ici](https://www.effectivecooperation.org/content/effective-private-sector-engagement-through-development-co-operation-1-issues-paper)).

En réponse à tout ce qui précède et grâce à un processus inclusif qui a débuté au niveau des pays (avec des études de cas au [Bangladesh](https://www.effectivecooperation.org/content/private-sector-engagement-through-development-co-operation-bangladesh), en [Égypte](https://www.effectivecooperation.org/content/private-sector-engagement-through-development-co-operation-egypt), en [Ouganda](https://www.effectivecooperation.org/content/private-sector-engagement-through-development-co-operation-uganda) et au [Salvador](https://www.effectivecooperation.org/content/los-principios-de-kampala-version-en-espanol)), les membres du GPEDC et son Business Leaders Caucus (BLC), sous la direction de l'Allemagne, ont élaboré les [Principes de Kampala sur l'engagement efficace du secteur privé dans la coopération pour le développement](https://www.effectivecooperation.org/system/files/2019-07/Kampala%20Principles%20-%20final.pdf). Ces cinq Principes, lancés en 2019, permettent d'adapter les pratiques et les instruments de coopération au développement et d'orienter le travail collectif pour rendre plus efficaces les partenariats avec le secteur privé au niveau des pays. Ils ont été élaborés conjointement par et pour les pays partenaires et leurs partenaires de développement, le monde des affaires, les syndicats et la société civile.

Les principes de Kampala (PK) s'appliquent aux niveaux des politiques, des programmes et des projets, en mettant l'accent sur les partenariats et la coopération avec le secteur privé au niveau national, dès lors qu'ils impliquent *directement au* moins un acteur du secteur privé (par exemple, un partenaire de développement coopérant avec un pays partenaire pour améliorer l'environnement général favorable à l'épanouissement du secteur privé, sans impliquer directement les acteurs du secteur privé, serait hors champ). Les principes peuvent être appliqués à différentes modalités d'engagement du secteur privé, telles que le partage de connaissances et d'informations, le dialogue politique (cette modalité étant celle actuellement évaluée par l'indicateur 3, voir l'annexe III), l'assistance technique, le développement des capacités, le financement (voir le tableau 1 de [la](http://www.oecd.org/dac/peer-reviews/Inventory-1-Private-Sector-Engagement-Terminology-and-Typology.pdf) page 6 pour plus de détails sur chacune de ces modalités).

Une description plus détaillée de chacun d'entre eux se trouve dans le document sur les principes de Kampala[.](https://www.effectivecooperation.org/system/files/2019-07/Kampala%20Principles%20-%20final.pdf)

# Annexe 8 : Documents examinés

Attridge, S et Engen, Lars, (2019), La finance mixte dans les pays les plus pauvres.

Politique nationale de coopération au développement du Bangladesh (projet 2017).

Appel à l'action des entreprises SDG Corporate Tracker

Carter, P, (2015), ODI, Pourquoi subventionner le secteur privé ? Ce que les donateurs essaient d'obtenir et à quoi ressemble le succès.

Cohen, M, Godfrey, C, Jeune, H, et Kindornay, S, (2021), "Flash blending" development finance : how to make aid donor-private sector partnerships help meet the SDGs (financement du développement : comment faire en sorte que les partenariats entre les donateurs et le secteur privé contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable).

Démontrer l'additionnalité des initiatives de développement du secteur privé : Une exploration pratique des bonnes pratiques, DCED, 2014.

Enquête du Forum pour la coopération au développement (FCD)

Engager le secteur privé par le biais de plateformes multipartites, DCED, 2017.

L'investissement d'impact : Mesure valorisée par les entreprises, DCED, 2017.

Guide stratégique pour l'engagement du secteur privé, Coopération suisse au développement

Normes et indicateurs d'impact des ODD, PNUD

Guide du partenariat pour les ODD, The Partnering Initiative (en anglais)

Taggart, J, L'ironie du choix dans le "nouveau paysage du financement du développement".

Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies

Tomlinson, B, (2012), Aide et secteur privé, catalyser la réduction de la pauvreté et le développement.

Nations Unies, enquête du Forum pour la coopération en matière de développement

Plan d'apprentissage et de preuve de l'engagement du secteur privé de l'USAID

1. https://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf15/2016\_dcf\_policy\_brief\_no.1.pdf [↑](#footnote-ref-2)
2. L'indicateur 3 n'était pas axé sur le créneau plus étroit de la coopération au développement, les principes de Kampala n'ayant pas encore été élaborés. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les trois questions d'apprentissage sont les suivantes : 1) Comment et dans quelle mesure l'EPS améliore-t-elle les résultats en matière de développement et d'aide humanitaire ? 2) Quels sont les facteurs spécifiques au contexte qui favorisent un engagement efficace avec le secteur privé ? 3) Quelles sont les qualités des relations de l'EPS qui influencent les résultats ? [↑](#footnote-ref-4)
4. Objectif SDG 17.17 : Encourager et promouvoir des partenariats efficaces entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, en s'appuyant sur l'expérience et les stratégies de financement des partenariats ; l'indicateur correspondant qui mesure cet objectif/cette cible n'est toutefois pas axé sur l'élément d'efficacité de l'indicateur SDG : 17.17.1 Montant en dollars des États-Unis engagé dans des partenariats public-privé pour les infrastructures. [↑](#footnote-ref-5)
5. Le cadre d'indicateurs mondiaux pour les ODD et les cibles de l'Agenda 2030 pour le développement durable comprend l'objectif/cible suivant sur les partenariats multipartites qui fait explicitement référence à l'efficacité :

Objectif SDG 17.17 : Encourager et promouvoir des partenariats efficaces entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, en s'appuyant sur l'expérience et les stratégies de financement des partenariats ; l'indicateur correspondant qui mesure cet objectif/cette cible n'est toutefois pas axé sur l'élément d'efficacité de l'indicateur SDG : 17.17.1 Montant en dollars des États-Unis engagé dans des partenariats public-privé pour les infrastructures. Les données issues de l'évaluation des Principes de Kampala pourraient donc être particulièrement utiles pour l'établissement des rapports des examens nationaux volontaires (ENV) et des mécanismes de suivi et d'examen connexes au niveau national, notamment lorsqu'elles sont directement liées à l'objectif 17.17 des ODD. Si les données issues d'une évaluation des PK peuvent effectivement être utiles pour le suivi et les processus liés aux ODD au niveau national, le fait que l'évaluation des PK devienne une source formelle de données pour un nouvel indicateur des ODD axé sur l'efficacité pourrait être un défi et il convient donc de gérer les attentes à cet égard. Des détails et une analyse supplémentaires sur les liens entre le suivi du GPEDC et les processus liés aux ODD sont disponibles dans [ce document](https://www.effectivecooperation.org/system/files/2021-06/Monitoring_SDG%20linkages_EN.pdf). [↑](#footnote-ref-6)
6. Une synthèse des résultats de chaque pays partenaire participant sera disponible environ trois mois après que le pays aura soumis ses données de suivi finales. Cette note fournira un compte-rendu plus détaillé des résultats du pays *pour l'ensemble de l'exercice de suivi* (incluant donc, mais sans s'y limiter, l'évaluation des principes de Kampala). Cette note peut servir de base aux pays pour comprendre et diffuser leurs résultats, et pour planifier et prendre des mesures conjointement avec les parties prenantes, notamment par le biais des dialogues d'action. [↑](#footnote-ref-7)